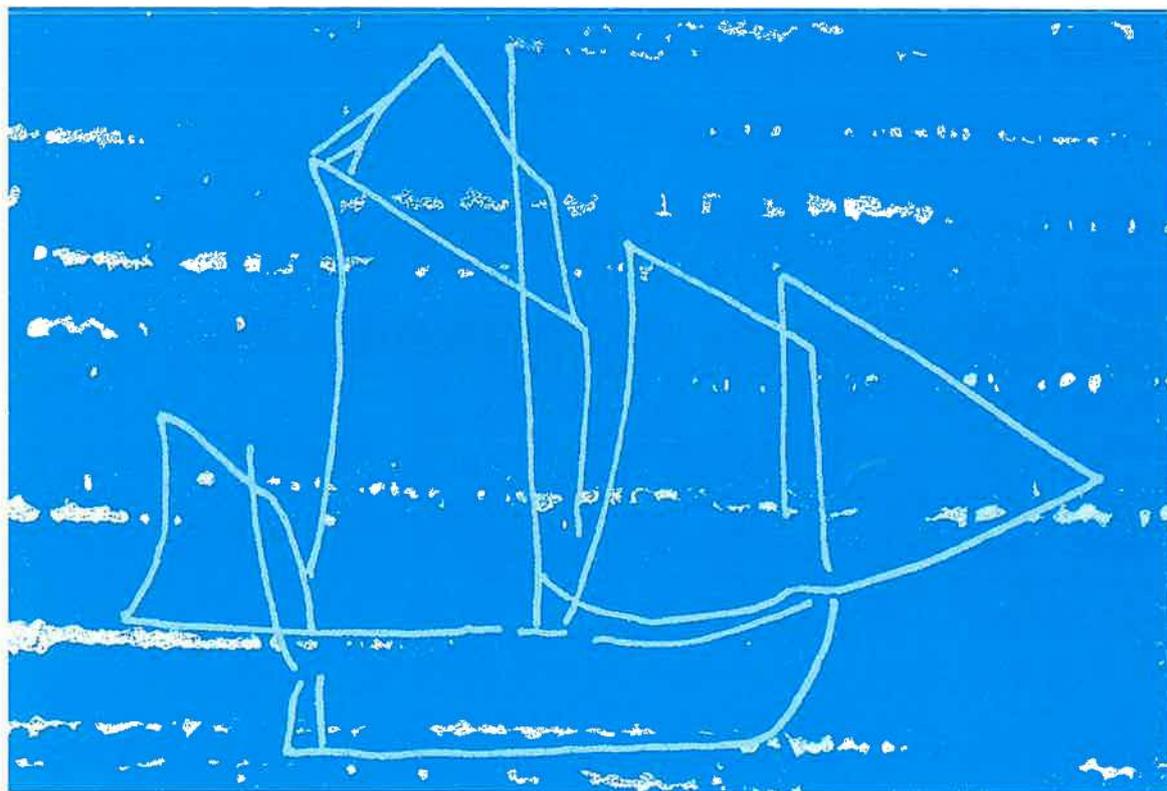


# BERNIÈRES OPTIQUE NOUVELLE



## LES PUBLICATIONS DE B.O.N.

- ***NOUS AVONS VECU LE 6 JUIN 1944 A BERNIERES***  
Recueil de 104 pages, en bichromie, 32 illustrations. Tirage limité. **10 €**
- ***BERTHELEMY*** **15 €**  
Recueil de 24 pages en quadrichromie sur la vie et l'œuvre du peintre Pierre Emile Berthélémy. Tirage limité.
- ***MEMOIRE D'UNE EPOQUE, tome 1*** **EPUISE**  
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires.
- ***MEMOIRE D'UNE EPOQUE, tome 2 « Mer et Plage »*** **9 €**  
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires.
- ***UN AUTRE REGARD SUR LE VILLAGE*** **EPUISE**  
Topoguide proposant un itinéraire balisé à travers le vieux bourg de Bernières. Livret de 10 pages avec photos et carte.
- ***Pierre-Emile BERTHELEMY, Peintre des rivages normands*** **28 €**  
Catalogue de l'exposition présentée au Musée Maritime de L'Iles de Tatihou du 10 février au 30 septembre 2007  
Format 26 x 29 cm, en quadrichromie, 128 pages
- ***CARTES POSTALES :***  
Reproduction de cartes anciennes **0,60 € unitaire**  
Cartes contemporaines en quadrichromie **0,60 € unitaire**  
Cartes "Berthélémy" en quadrichromie **0,60 € unitaire**
- ***L'EGLISE DE BERNIERES*** **3,10 €**  
Agrandissement d'une carte postale ancienne  
Format 21 x 29,7 cm en noir et blanc.
- ***ITINERAIRES DU PATRIMOINE : N.D. de BERNIERES*** **3,10 €**  
Plaquette sur l'église de Bernières en quadrichromie réalisée en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse Normandie.
- ***"PIN'S" DE L'ASSOCIATION*** **3,10 €**  
Reproduction d'un graffiti de bateau.

*Toutes ces publications sont disponibles au siège de l'Association ainsi qu'en différents autres points (liste sur demande).*

## Sommaire

- 2 - POS, PLU, ZPPAUP, les sigles explosent à Bernières
- 5 - Observations sur le projet de PLU de la commune de Bernières
- 12 - Les visites de BON, l'abbaye de Longues
- 13 - Bernières et le village disparu : Saint-Ursin de Courtisigny
- 17 - Merci Dominique
- 18 - Les commerces de Bernières
- 23 - Je me promenais sur la digue
- 24 - Bernières, prends ton luth
- 26 - Faire la pelouze

### **BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE**

Association régie par la loi de 1901.

#### **Siège social :**

114, rue du Rgt de la Chaudière  
14990 - Bernières-sur-Mer

<http://bernieres.bon.online.fr>

#### **Composition du Bureau:**

•Président:

Jean-Paul MAYER

•Vice-présidents:

Jean CUISENIER

Annick FLOHIC

Dominique NERON

•Secrétaire:

Catherine HENTGEN

•Secrétaire adjoint :

Annie de GERY

•Trésorier:

Stéphane MANDELKERN

•Trésorier adjoint :

Pierre BESSON

•Rédacteur en chef et maquette:

J.P. Mayer

•Rédacteurs:

Francine et Pierre BESSON - Jean

CUISENIER - Christiane GARDOU -

Annie de GERY - Stéphane

MANDELKERN - Jean-Paul MAYER

Imprimeur : Imprimerie Anquetil

4, avenue de Cambridge - CITIS

14200 Hérouville-St-Clair - 02 31 95 30 42

## EDITORIAL



Depuis plusieurs décennies, le patrimoine foncier et immobilier de la commune ne cesse de décroître.

Pour ne prendre que quelques exemples au fil des ans, la ferme communale (entre les rues Montauban et de l'Eglise), en grande partie vendue.

Le camping municipal (à l'origine 4 étoiles, 7 ha aménagés en espace paysagé, 320 emplacements campables) d'abord confié à un gestionnaire privé, puis intégralement vendu.

Le tennis municipal (sur 1 ha également aménagé en espace paysagé, 9 courts dont 4 terres battues et 5 Terbal, un tennis club) confié à un exploitant privé à des fins commerciales et sortant ainsi du giron communal.

Le presbytère, pourtant legs fait à la municipalité au XIXème siècle, lui-même édifié sur un terrain légué à la commune, vendu.

Sans parler des épisodes passés et rocambolesques des ateliers municipaux !

Cette tendance ne semble pas aujourd'hui vouloir se ralentir car que nous révèlent différents projets communaux:

Un golf, ou plus précisément un « pitch and put », sur le Platon. Encore la privatisation d'un vaste espace communal. Ne pourrait-on pas envisager la mise en valeur de ce dernier espace naturel en bordure de mer, avec sa faune, sa flore et ses gabions si particuliers ?

L'aliénation d'une large partie de l'Îlot des Français au profit d'une construction commerciale, hôtel restaurant nous dit-on.

Ne pourrait-on pas aménager au profit de tous cet espace de transition entre village et plage, dans le prolongement de la mairie ?

Il est avancé des préoccupations financières qui conduisent à ces choix. Mais enfin doit-on sans cesse à ce point obérer le patrimoine communal ?

Et qu'en restera-t-il pour les générations à venir ?

Formulons le souhait que les élus présents et à venir sauront en prendre conscience.

Et à tous, nous souhaitons une bonne et heureuse nouvelle année 2008.

Jean-Paul MAYER

## POS, PLU, ZPPAUP... LES SIGLES EXPLOSENT A BERNIERES

Par Annie de Géry

Vous connaissiez bien sûr le plan d'occupation des sols (POS) de Bernières. Vous connaissiez sûrement sa ZPPAUP. Et vous avez appris que le POS vient d'être transformé en plan local d'urbanisme (PLU) ! En quoi consiste le changement d'un POS en PLU ? Cet article tente de faire le point et d'essayer à y voir plus clair.

Le POS, créé en 1967 par une loi d'orientation foncière, était établi à l'échelle des communes pour le moyen terme, c'est-à-dire à 10-15 ans. Cette décentralisation reconnaissait aux communes des pouvoirs assez larges et le maire était maître de l'urbanisme dans sa commune. Toutefois toutes les communes ne se sont pas dotées d'un POS à titre supplétif : c'était le code de l'urbanisme qui s'appliquait. Si les objectifs du POS étaient d'organiser le développement du futur proche, en fait il était surtout un règlement très local d'urbanisme, fixant les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

### Le POS a vécu, vive le PLU...

Avec la loi d'orientation et de solidarité urbaine de décembre 2000, dite loi SRU, le POS a vécu ... vive le PLU. Sous certains aspects, le PLU est peu différent du POS. En effet, comme lui, il délimite diverses zones, agricoles, industrielles, naturelles,

urbaines, à urbaniser, et un règlement qui définit le droit des sols applicable à chacune des zones délimitées, plus concrètement, ce que chaque propriétaire pourra ou ne pourra pas y construire. Ces documents apparaissent peu différents de ceux du POS, mais là s'arrêtent les similitudes.

En effet, le PLU n'est pas seulement un document réglementaire d'urbanisme car la loi SRU lui fixe deux objectifs supplémentaires, *un diagnostic préalable et un projet d'aménagement et de développement durable (PADD)*. Il devient un document de planification urbaine, stratégique, opérationnel et prospectif. Autre nouveauté, le PLU est un document adapté à l'intégralité du territoire communal à l'exception des périmètres concernés par un plan de sauvegarde (pour Bernières, la ZPPAUP).

Enfin la différence entre le POS et le PLU ne porte pas seulement sur la teneur des documents mais aussi sur l'obligation de concertation avec **tous les acteurs** aux

différentes étapes de son élaboration.

### En pratique le PLU se compose

*D'un rapport de présentation*, qui analyse la situation initiale de l'environnement, économique, social, les données démographiques, explique les choix retenus pour le plan d'aménagement et la délimitation des zones. Le rapport de présentation est le document sur lequel devront reposer les choix d'aménagement retenus et la cohérence de ces choix. Il établit le *diagnostic* de l'état initial, prenant en compte les atouts et les faiblesses, les prévisions économiques et démographiques. Il précise les besoins répertoriés pour préserver l'environnement et assurer les besoins à venir (alimentation en eau potable, traitement des eaux usées, voirie, gestion des eaux pluviales, écoles, équipements collectifs, touristiques...) développer l'économie et trouver ou conserver un équilibre social de l'habitat.

Le diagnostic établi a pour objet de justifier et d'expliquer le choix des aménagements retenus et leur cohérence. Il n'a pas de portée réglementaire mais c'est un document important à plusieurs titres : au cours de son élaboration il permet aux élus d'acquérir une meilleure connaissance de l'« état des lieux » et apporte au public une information indispensable à la compréhension du projet d'aménagement qui lui sera soumis.

#### *D'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD)*

C'est la nouveauté majeure du PLU par rapport au POS. Dans ce document sont exposées les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de la commune, en matière économique et sociale à l'horizon 15-30 ans. C'est la colonne vertébrale du plan local d'urbanisme et toute modification de la réglementation ou du zonage doit avant tout rester cohérente avec le PADD

#### *De documents graphiques*

Ils sont constitués d'une carte de la commune où figurent les différentes zones en fonction de leurs différentes attributions.

#### *D'un règlement*

Il décrit pour chaque zone les dispositions réglementaires, comme le faisait le POS, mais toujours en veillant à la cohérence avec le PADD.

Comme les documents graphiques, et même si des modifications ont été apportées sur quelques règles de construction par exemple, ce document reste assez familier pour ceux qui avaient eu à consulter le POS.

### **Quels sont les avantages du PLU ?**

Pour la commune qui l'élabore, et singulièrement pour les petites communes littorales ou de montagne, souvent soumise à une pression foncière forte, ce nouveau document d'urbanisme devrait leur permettre de résister à ces pressions. Ce plan devrait aussi assurer une plus grande continuité, pour la commune, dans les projets des équipes municipales successives.

Le Plan local d'urbanisme, s'intègre dans l'espace environnemental ; il n'est plus une réglementation isolée, voire égocentrique, comme l'était le POS. En effet, de par la recherche de cohérence au cours de son élaboration, il prend en compte impérativement les consignes de documents de rang supérieur de l'Etat ou d'autres collectivités territoriales proches. Il respecte la compatibilité avec des données spécifiques sur certaines conditions géographiques comme la « loi montagne », la « loi littoral » (qui s'applique par exemple à Bernières), avec un schéma de cohérence territoriale (SCOT) mis en place par les collectivités locales

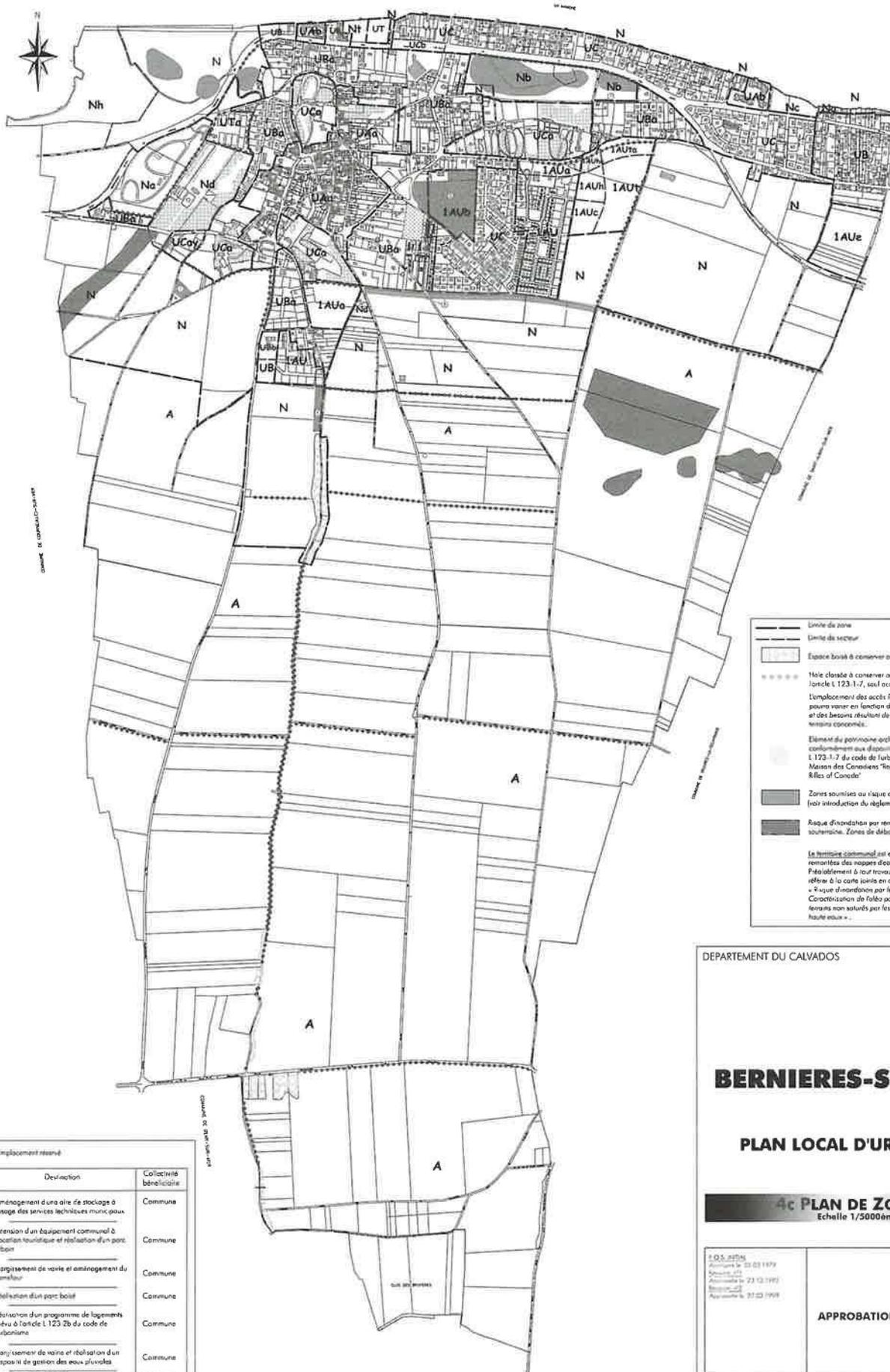
limitrophes, (pour Bernières, le SCOT de Caen), avec les plans de déplacement urbain ou interurbain, les chartes de développement urbain .... Bref, les élus locaux ne sont pas sans « garde-fou » dans l'élaboration d'un tel projet.

L'élaboration du PLU se heurte néanmoins à certains obstacles. Le plus important est, à partir de données existantes, de se projeter dans le futur pour élaborer un projet dont il sera difficile de s'éloigner si les prévisions s'avèrent très éloignées de l'évolution réelle des environnements.

Une autre difficulté est le respect des nombreuses prescriptions extérieures à la commune dont il faut tenir compte tout en maintenant les orientations fixées par la municipalité.

Enfin, des difficultés de concertation publique au cours d'enquêtes qui, outre qu'elles n'attirent pas toujours un grand nombre d'habitants enregistrent trop souvent des remarques plus en rapport avec le bien être individuel du moment qu'avec le bien être collectif du futur, ceci s'expliquant aussi par la difficulté, déjà signalée, pour chacun de se projeter dans un avenir dont les aléas, les évolutions sociales, techniques, agricoles, voire climatiques sont inconnus.

En conclusion on pourrait dire que l'apport du Plan Local d'Urbanisme réside dans ce qu'il oblige à mieux appréhender tous les facteurs qui influent sur l'avenir d'une commune, cette meilleure connaissance devant conduire à de meilleures conditions de gestion.



**Limite de zone**  
**Limite de secteur**  
**Espace boisé à conserver ou à créer**  
 Hôte classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.123.1-7, sauf accord contraire ou à créer. L'emplacement des axes figure à titre indicatif et pourra varier en fonction de leur situation pratique et des besoins résultant de la destination des terrains concernés.  
 Elément du patrimoine architectural à protéger, conformément aux dispositions de l'article L.123.1-7 du code de l'urbanisme : Maisons des Canadiens "Regiment Queen's Own Rifles of Canada"  
 Zones soumises au risque d'inondation (voir introduction du règlement)  
 Risque d'inondation par remontées des nappes d'eau souterraine. Zones de débordements de nappes observées.  
 Le territoire communal est exposé à un risque d'inondation par remontées des nappes d'eau souterraine. Préalablement à tout travaux ou construction, il convient de se référer à la carte jointe en annexe du règlement et intitulée « Risque d'inondation par les nappes d'eau souterraine ». Caractérisation de faite par cartographie de l'épaisseur des terrains non saturés par les eaux souterraines en situation de très haute eaux ».

Emplacement réservé		
N° de la réserve	Destination	Collectivité bénéficiaire
E.R. n°1	Aménagement d'une aire de stockage à l'usage des services techniques municipaux.	Commune
E.R. n°2	Extension d'un équipement communal à vocation touristique et réhabilitation d'un parc urbain.	Commune
E.R. n°3	Elargissement de voirie et aménagement du carrefour.	Commune
E.R. n°4	Réhabilitation d'un parc boisé.	Commune
E.R. n°5	Réalisation d'un programme de logements prévu à l'article L.123.2b du code de l'urbanisme.	Commune
E.R. n°6	Elargissement de voirie et réhabilitation d'un dispositif de gestion des eaux pluviales.	Commune
E.R. n°7	Elargissement de voirie.	Commune

DEPARTEMENT DU CALVADOS

# BERNIERES-SUR-MER

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 4c PLAN DE ZONAGE

Echelle 1/5000ème

I.O.U. ZONAGE Adopté le 22.03.1999 Révisé le 23.12.1999 Révisé le 27.03.1999	Vu pour être approuvé à la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2002
<b>APPROBATION</b>	

Bureau d'Urbanisme, 19 rue de la République, 14400 BERNIERES SUR MER. Tél : 03 31 27 27 79 Fax : 03 31 27 27 86

## OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE BERNIÈRES

Vous trouverez ici les observations présentées le 10 août 2007 lors de l'enquête publique par notre association Bernières Optique Nouvelle, association régie par la loi de 1901, fondée en 1991 et dont l'objet social est, rappelons-le, ainsi défini :

- « - la sauvegarde du patrimoine architectural;
- la promotion et la mise en valeur de l'environnement;
- le développement économique, touristique et culturel de Bernières-sur-Mer »

Bien que ces observations renvoient aux pages mêmes du document de base que nous ne pouvons reproduire ici, il est aisé de les comprendre. A vous maintenant de vous faire une idée sur cette importante question qu'est le PLU et qui trace les développements de notre commune pour de nombreuses années.

A lire le *Rapport* d'un trait, puis à revenir sur ses diverses parties, on est frappé par la faiblesse du diagnostic et la discordance entre les objectifs proposés, d'une part, et les moyens choisis pour atteindre ceux-ci, d'autre part. Probablement est-ce dû au manque de points de comparaison qui permettraient de mieux comprendre les atouts et les faiblesses de l'urbanisme de Bernières. Seule la partie démographique en comporte. Mais l'absence de «facteur dynamisant», comme il est dit pudiquement p. 12, ne peut pas être rendue criante, si la situation de Bernières n'est pas comparée à celle des communes avoisinantes, ou tout au moins aux plus proches d'entre elles, Courseulles, Saint-Aubin ou Luc. Car ces facteurs ont un nom : un port, un casino, un

front de mer avec des commerces, un musée de la mer, un centre de mémoire du Débarquement, une zone artisanale, un collège, etc, la plupart, générateurs d'emplois et de ressources pour la collectivité territoriale tout entière. Ces grands équipements (toute proportion gardée) sont effectivement «dynamisants» pour trois raisons : ils sont servis par des professionnels, ils sont concentrés et leur attractivité est rendue visible par une politique délibérée de communication. Le dire cible le genre de «manque» dont souffre Bernières et oriente donc les décisions d'urbanisme à prendre. Cela motive une réflexion sur ce que peuvent être ces grands équipements qui font défaut à la commune et qui pourraient la singulariser par rapport aux communes environnantes et

aux modèles contrastés qu'elles proposent.

La commune a en effet la chance de posséder un patrimoine naturel déjà bien préservé, un patrimoine architectural exceptionnel et un patrimoine historique trop peu mis en valeur. Or l'image de Bernières est faible, voire inexistante. Elle est dépréciée auprès des politiques, des fonctionnaires des administrations territoriales et des touristes, voire de certains de ses habitants eux-mêmes. A l'heure de l'intercommunalité et à l'aune de la comparaison des moyens d'intervention, ses élus ont peu de capacité d'intervention.

S'est-on avisé que si le compte de fonctionnement de Bernières est équilibré, certes, c'est la vente des derniers biens immobiliers appartenant au patrimoine communal qui a permis des investissements lourds, comme l'achat et l'aménagement des ateliers municipaux, l'extension

des locaux de la mairie et la construction de locaux scolaires ? Faute de ressources suffisantes pour investir, la commune risque de s'engager dans un processus d'appauvrissement. Et ce processus sera d'autant plus sensible, par comparaison avec les communes environnantes, que celles-ci ont des capacités d'investissement croissantes. L'association BON approuve donc les termes des deux premières conclusions du diagnostic, p.14, *in fine*, mais non ceux de la troisième. En effet, il est dit : « *Les atouts offerts par l'activité touristique ne sont pas pleinement utilisés. La commune doit poursuivre ses efforts de renforcement du pôle touristique pour que ce dernier joue pleinement un rôle moteur dans l'économie communale* ». Ce langage couvre précautionneusement la vérité. **La commune est en réalité dépourvue de pôle d'activité touristique organisé et générateur de ressources.** La fréquentation de la plage et des espaces naturels protégés est génératrice de coûts, mais non de ressources, sinon indirectement, et faiblement. Et d'année en année, la part des capacités d'accueil en logements pour touristes diminue relativement à la part des résidences principales. Faute de ressources pour investir, les lourds travaux à entreprendre pour ménager les ressources naturelles, défense contre la mer,

contrôle du ruissellement des eaux, création de haies et de retenues pour les eaux pluviales, etc. ces travaux nécessaires sont différés. Les dispositions prévues par le projet de PLU permettent-elles de relever ces défis ?

---

### Points particuliers et propositions de rédaction

---

P.12. Il est dit « *qu'au cours des dernières années, la capacité d'accueil touristique a augmenté* ». Mais p.15, il est dit que le nombre des résidences secondaires est en baisse de 11% sur 1989/2000. Or, comme la capacité d'accueil du camping est stable et que les chambres d'hôte n'offrent qu'une capacité marginale, les résidences secondaires sont la principale ressource d'accueil. Il en résulte que **la capacité d'accueil touristique n'a pas augmenté, mais au contraire a diminué**, privant ainsi la collectivité territoriale des ressources directes et indirectes que génèrent ces résidents saisonniers. Si l'on ajoute qu'entre 2000 et 2005, le nombre de logements en résidence principale a augmenté plus vite que le nombre de logements en résidence secondaire ou en hébergement pour touristes, alors la capacité d'accueil a diminué plus encore, en proportion. Loin de se renforcer, la vocation de Bernières de fonctionner comme « pôle touristique » s'affaiblit.

P.12. Nous avons commenté en introduction le passage

dénonçant le manque de «facteur dynamisant». Le dispositif de communication touristique de la municipalité de Bernières est d'une inefficacité désolante. La preuve éclatante en a été donnée par la disparition du **nom même de Bernières** sur la plupart des cartes publiées à l'occasion des cérémonies commémorant le sixième anniversaire du Débarquement, y compris sur des cartes IGN ! Un vigoureux rétablissement est à entreprendre en ce sens, par des professionnels de la communication.

Nous proposons donc la rédaction suivante, après «facteur dynamisant» :

«... tel que de grands équipements attractifs et singularisants, promus et soutenus par un dispositif de communication géré par des professionnels».

### Sur les conséquences de la ZPPAUP (p.16)

Nous contestons catégoriquement la formulation de la page 16, lignes 4 et 5, « Des règles qui séduisent les véritables amoureux des vieilles pierres et qui sont susceptibles d'opérer une « sélection » parmi les candidats à l'accession à la propriété ». Cela, pour deux raisons :

a. La ZPPAUP est présentée dans ses effets économiques négatifs : elle renchérit les travaux. Or elle a des effets économiques positifs : elle rend possible des subventions pour travaux de réhabilitation, et elle contribue à la valorisation des

patrimoines privés et du patrimoine collectif

b. La ZPPAUP est présentée sous ses aspects sociaux négatifs : elle « sélectionne » les habitants du centre historique. Or, aucune preuve statistique n'est produite pour conforter cette affirmation. Au cas où il y en aurait et où l'on voudrait user de l'argument idéologique de la « sélection sociale des habitants », alors il faudrait en user aussi pour stigmatiser la « sélection inverse » induite par les nouveaux lotissements, dont une partie des habitants est génératrice de coûts pour la collectivité dans la mesure où elle bénéficie de concours sociaux et d'exonérations divers, sans produire de recettes. Gardons-nous au contraire du langage de la sélection sociale. Et cherchons plutôt à **équilibrer** la composition de la population entre contributeurs et bénéficiaires. Nous demandons donc la rédaction suivante :

« ...règles de la ZPPAUP qui renforcent l'attractivité de la commune en séduisant les amateurs de vieilles pierres et en aidant à la valorisation des patrimoines ».

#### **Sur l'accueil des gens du voyage (p.17).**

Il est bien de « réfléchir à l'échelle intercommunale sur la création d'une aire de passage pour les gens du voyage ». Une conséquence s'impose alors : c'est la commune qui bénéficie le plus des équipements nouveaux

programmés au niveau de l'intercommunalité qui est toute désignée pour supporter l'aire de stationnement saisonnier d'une capacité de 100 places envisagée.

#### **Sur l'organisation urbaine (p.19 à 25)**

L'association approuve les grandes lignes de l'analyse. Elle soutient par son action et par ses publications la plupart des projets envisagés. Elle insiste sur plusieurs points :

Place du 6 juin. Aménagement prioritaire

P. 25. Réaménagement de l'ancienne gare : instrument important de mise en valeur de la plage. Mais la réalisation proposée n'est absolument pas à la hauteur des défis à relever : quelques dizaines de mètres carrés, à comparer aux centaines de mètres carrés que Courseulles consacre au Mémorial, et aux milliers de mètres carrés de dunes aménagées alentour. Si l'on veut, vraiment, développer les activités touristiques à Bernières, il convient de créer au centre de la plage, à proximité de l'ancienne gare, du monument et de l'habitation-repère des forces canadiennes lors du Débarquement, un lieu de mémoire, de rencontre franco-canadienne, de valorisation du patrimoine naturel et historique du terroir, et plus généralement, de valorisation des relations culturelles franco-canadiennes. 50 mètres carrés ne sauraient y suffire. Ne nous enfermons donc pas dans un tel chiffrage. Donnons

au projet plus d'ampleur. Et supprimons cet horrible bâtiment pour les toilettes, désastreuse « entrée de ville » pour les cars de touristes en attente d'arrêt pour satisfaire leurs passagers. Au lieu de « *Création d'une annexe de 50 m2 en extension du bâtiment, pour le transfert du syndicat d'initiative* » ; écrire : « *Créer, à proximité de l'ancienne gare, un lieu de valorisation du patrimoine naturel et du patrimoine historique, où l'office de tourisme et le syndicat d'initiative auront une place appropriée.* »

#### **Localisation de la piste cyclable (p. 26-27)**

Le tracé proposé soulève de nombreuses objections. Une meilleure solution peut être trouvée, comme on va le montrer :

-Le trajet proposé amputera l'Ilôt des Français, seul espace disponible pour la commune aux fins de créer un pôle d'attraction touristique et d'activité économique compatible avec l'environnement.

-Il ne pourra pas se prolonger plus à l'Ouest, en raison des aménagements de la place du 6 Juin. Il faut donc envisager une localisation au sud de la RD 514.

-En effet, **une piste cyclable suivant la rive Sud de la RD 514 depuis Saint-Aubin est aménageable jusqu'à l'entrée de Courseulles.** Elle sécurisera la circulation des cyclistes se rendant de Bernières à Courseulles, notamment pour le collège et pour le marché. Traité comme la piste reliant Langrune à Douvres, elle contribuera à l'aménagement du paysage. Ses

arbres de haute tige et ses haies participeront à la lutte contre le ruissellement des eaux de pluie dévalant de la plaine.

Voir aussi nos observations relatives à la page 54.

P. 32. L'association soutient vigoureusement le projet et souscrit à la rédaction.

En l'absence de valorisation, cet espace magnifique est abandonné au parking sauvage de campings-cars ou aux distractions de quelques personnes sur son herbage. La valorisation de l'Îlot des Français est un instrument majeur pour l'attractivité de la commune et pour créer un pôle d'activités générateur de ressources.

Divers projets ont été envisagés depuis 1980. La difficulté est de concilier le respect de l'environnement culturel et l'urgent besoin, pour la commune, de créer un pôle d'attraction touristique. Les membres de l'association BON sont partagés sur le genre d'équipement à concevoir, sur la destination de ces équipements et sur leur capacité à générer des ressources. On sait que Bernières ne dispose d'aucune capacité hôtelière, à la différence des communes voisines. Mais l'expérience montre que les investisseurs sont réservés en raison du caractère saisonnier de ce genre d'activité. Un groupe de médecins s'est intéressé, naguère, à la création éventuelle d'un établissement

spécialisé dans les soins après hospitalisation, avec capacité résidentielle, opérant de manière coordonnée avec le CHU ou la clinique Saint-Martin de Caen. Mais cette idée n'a pas été poussée jusqu'à former un projet. Tout reste donc à concevoir.

P.33 L'espace situé à l'ouest de la réserve naturelle du cap Romain mérite d'être soigneusement traité pour garder sa valeur et son attractivité. Y prévoir de légers équipements pour le valoriser est bien. Mais comment ces équipements pourront-ils générer des recettes équilibrant les coûts de construction, puis les coûts d'entretien ? C'est à l'intercommunalité d'y pourvoir. Un projet avait été esquissé de reconstituer, face à la mer, une villa gallo-romaine, évoquant ainsi, à proximité du *fanum* romain, le passé romain de Bernières et de son port. Un autre projet consisterait à créer un lieu, face à la mer, pour évoquer par des moyens audio-visuels, l'histoire et les activités maritimes de Bernières.

#### **Patrimoine naturel et culturel à préserver (p.35-42)**

L'association soutient vigoureusement l'esprit et les principales dispositions exposées dans le projet.

#### **Marais de La Rive (p.37)**

Maintenir le classement en zone naturelle est vital pour la commune. En effet, ce marais est l'espace de recueil des eaux pluviales et des eaux provenant du ruissellement

souterrain depuis les hauteurs de la plaine. Il faudra l'aménager en créant deux ou trois bassins d'exposition de ces eaux au soleil, avant leur rejet dans la mer. Un projet d'aménagement coordonné est à élaborer pour résoudre simultanément les problèmes d'évacuation de ces eaux, et pour valoriser l'histoire du site, ou, plus généralement, pour valoriser le plateau rocheux des Iles de Bernières et des Essarts de Langrune.

En fin de page, remplacer les trois lignes par la rédaction suivante :

*« Il importe que la commune acquière la maîtrise foncière de ce site pour lui permettre d'élaborer un projet d'aménagement coordonné afin de résoudre simultanément les problèmes d'évacuation de ces eaux, et pour valoriser l'histoire du site, ou, plus généralement, pour valoriser le plateau rocheux des Iles de Bernières et des Essarts de Langrune, le tout avec les ressources de l'intercommunalité ».*

Voilà un instrument majeur de développement touristique et culturel

#### **Sur le cordon dunaire (p. 39)**

L'association soutient totalement ces dispositions

#### **Sur le ruissellement des eaux (p 43-47)**

P. 46, *in fine*. De la fin du XV<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, le terroir de Bernières a évolué dans le sens d'une réduction des rideaux de haie enclavant la plaine. La transformation de la plaine s'est accélérée avec les opérations de remembrement, en sorte que la plupart des haies ont aujourd'hui disparu. Les

rare qui subsistent sont orientées dans le sens nord-

en valeur culturelle, comme il est dit plus haut.



Le cordon dunaire, lien nécessaire à la préservation du littoral

Cliché JC

sud, en sorte que ces haies ne concourent pas au ralentissement du ruissellement des eaux ou à leur progression souterraine selon la pente naturelle du terrain.

Il est devenu nécessaire de reprendre le contrôle de ce mouvement des eaux en opérant très en amont. Comment ? En créant des bassins, certes. Mais aussi, *en créant des fossés bordés de haies dans le sens est-ouest*. Le projet en prévoit un seul. Il importe d'en prévoir plusieurs.

P. 47, lignes 14 à 16.

Les restes de l'émissaire en question étaient encore parfaitement visibles en 1945, comme en témoigne l'un des signataires de ces observations.

*Donc, supprimer le conditionnel*

P.47-48. L'association soutient cette proposition. Elle demande que ces aménagements soient articulés à un projet de mise

### Sur le développement économique (p. 58-60)

P.58. Bernières manque en effet d'un pôle d'activités artisanales. Des demandes de relocalisation s'expriment. L'association soutient le projet de « *rationaliser la répartition des fonctions urbaines* » et l'idée de donner une identité et un lieu aux activités artisanales existantes et à celles qui souhaitent s'implanter dans la commune.

Il est certes intéressant que « *la réflexion soit menée à l'échelle intercommunale* ». Mais il serait désastreux pour Bernières que l'intercommunalité ait pour effet d'empêcher le développement d'activité artisanales dans la commune et de provoquer une excessive concentration à Douvres.

Changer la rédaction, qui multiplie les obstacles à la création d'activités artisanales à Bernières et omet d'insister sur le besoin, pour la commune, de disposer d'une zone d'activité appropriée.

Ecrire : *il appartiendra ainsi à l'intercommunalité d'aider à la création et à la gestion de la zone artisanale prévue par le PLU de Bernières.*

Une partie significative des membres de l'association critique la localisation de cette zone et suggèrent un espace dans l'une des zones urbanisables du sud de la commune, sous réserve de plantations appropriées pour une bonne intégration dans le paysage

P. 58-59. Le développement d'un pôle commercial est prévu au sud du front de mer, sur la rive nord de la RD 514.

Une partie significative des membres de l'association émet des réserves sur cette localisation, pour les raisons suivantes, qu'il convient de peser attentivement :

-La localisation de part et d'autre de la RD514 entraînera le franchissement fréquent de cette voie très passante. Elle créera des risques d'accident. Elle est en contrariété avec le projet de créer un véritable lieu de « chalandise »

-Les petits espaces disponibles sont bien adaptés pour certaines activités commerciales, mais non pour beaucoup d'autres, ce qui limitera les éventuelles candidatures.

-L'expérience récente a montré que les faillites ne sont pas rares. Les locaux alors rendus disponibles trouvent difficilement preneurs. On court donc le risque de voir ce lieu exposé au triste destin des « friches » urbaines et se dégrader.

En tout état de cause, il importe que les équipements envisagés soient coordonnés avec l'extension en cours du super-marché existant, les uns renforçant les activités de l'autre.

### **Sur la capacité des services et des équipements publics (p.61-66)**

P.61« *La commune ne dispose pas de salle véritablement adaptée pour recevoir le public. C'est pourquoi elle souhaiterait créer un espace pouvant servir de salle des fêtes, de spectacle, d'exposition, etc...* »

Le vœu est légitime. Mais l'on sait que de telles salles sont coûteuses à bâtir, coûteuses à entretenir, coûteuses à gérer en régie communale, difficiles à gérer en concession à des entreprises privées. Et la commune ne parvient même pas à réaliser les travaux nécessaires de défense contre la mer et de lutte contre le ruissellement des eaux, faute de capacités d'investissement. Elle dispose déjà de divers équipements culturels.

Au cas où un pareil projet serait pris en charge par l'intercommunalité, la question se poserait alors de décider si la localisation envisagée, en bordure du Platon, est judicieuse. Il conviendrait mieux, alors, d'étendre la zone Ub jusqu'au ruisseau du marais tendant vers l'émissaire des eaux pluviales.

L'association estime qu'en raison de sa situation en bord de mer, **cet espace a pour vocation d'accueillir un**

**équipement touristique attractif et générateur de ressources, plutôt qu'un bâtiment destiné à des spectacles dont l'emplacement n'exige pas la proximité de la mer.** Si, comme le dit le projet en examen « *le site a depuis longtemps perdu son caractère d'espace naturel, et ne peut donc y être assimilé* », alors il est idéal pour concourir à la formation du pôle touristique en y installant une résidence pour tourisme.

Modifier la rédaction :  
Supprimer la dernière ligne

### **Sur le contexte paysager, (p.83sq).**

P.84 La carte omet de localiser et figurer en vert la haie dite « Haie Canchy », qui court sur plusieurs centaines de mètres en direction nord-est/sud-ouest, face au manoir de La Luzerne. Certes, cette haie est très dégradée, mais c'est un élément important du paysage historique de Bernières. Elle concourt à faire apparaître, de loin, l'espace urbain bâti à l'intérieur d'un environnement de verdure. Elle coupe les vents froids venant du nord-est. Elle mérite une réhabilitation, ou mieux, une replantation en haie bocagère et arbres de haute tige, voire, en tilleuls et arbustes.

Une étude sur le paysage et les projets possibles de plantations vient de paraître dans le numéro de juillet 2007 publié par le Bulletin de notre association

### **Sur le projet (p 93 sq).**

#### L'extension urbaine vers le sud

L'association approuve ce thème. Elle insiste sur la nécessité de créer une voie de desserte liant la RD7b et la RD79a afin de dégager, en particulier, la rue du général Leclerc, trop étroite pour desservir une circulation croissante, génératrice de dangers pour la circulation piétonne et de nuisances sonores difficilement supportables.

P.94. Au chapitre des équipements, elle suggère la création d'une maison de quartier destiné à faciliter l'intégration des nouveaux habitants. Celle-ci serait à situer non loin de la résidence pour personnes dépendantes.

L'association soutient les choix destinés à valoriser le cadre de vie, p.95-97. Quant à l'amélioration de la « *lisibilité du front de mer* », l'association juge que le projet ne saurait se limiter à l'espace compris entre l'émissaire du marais, à l'ouest, et La Cassine, à l'est. Elle se félicite de la réfection de la digue. Pour améliorer le front de mer jusqu'au lotissement de La Croisette à l'est, qui souffre de constructions disparates, il faut rechercher à lui donner une certaine unité, par exemple par des plantations basses et uniformes, en ligne ininterrompues, sinon par des points de passage obligés, et par un marquage de pierre, de bois ou de tout autre matériau.

L'association soutient les choix confortant et valorisant la fonction balnéaire, p.98, valorisant les sites à vocation

touristique et soutenant l'activité économique. Elle estime cependant que les initiatives envisagées ne sont pas à la hauteur des défis à relever. La municipalité manque cruellement de réserves foncières pour contrôler les développements souhaitables p.99-101.

L'association soutient aussi l'objectif d'améliorer les déplacements, de créer des circulations douces et de prendre en compte, en tout, la dimension écologique.

### Sur le plan d'aménagement et de développement durable, PADD (document n°2)

*Remarque* Le plan, p.4, fait apparaître, à l'ouest, au sud de la route, un espace à « réservoir, pour le long terme, afin d'accueillir un établissement d'enseignement ou un équipement touristique et culturel ».

La notion est excellente. Mais elle n'est pas annoncée dans le corps du texte (p.1 à 3). Il convient donc de la réintroduire. Il convient aussi de la présenter dès le *Rapport* (document 1), en l'explicitant.

De quoi s'agit-il en effet ? Que Bernières se propose d'accueillir sur cet espace un grand équipement culturel : tels lycée de la Côte de Nacre, établissement spécialisé pour la formation aux métiers d'aménagement de la nature, lycée technique, etc. Cette localisation se justifie en effet par la politique de mise en valeur du patrimoine naturel et architectural que les municipalités successives poursuivent et par les espaces non urbanisés qui entourent le centre urbain et sa ZPPAUP. Cet établissement sera l'un des « facteurs dynamisant » dont le rapport note justement le manque. Il contribuera à offrir des emplois sur la commune et

une part des ressources indirectes dont celle-ci a besoin.

### Conclusion

L'association se félicite que l'enquête publique ait offert un cadre à cette discussion. Elle souhaite que les grandes lignes du PLU et du PADD soient connues de la population aussi largement que possible. Elle émet le vœu que des études détaillées soient lancées pour qu'elle puisse apporter observations réflexions et critiques avant que des projets détaillés soient mis en œuvre.

Le 10 août 2007

*Pour le Président empêché et par délégation,*

Annick Flohic, Vice Présidente,  
Jean Cuisenier, Vice Président

Vous pourrez consulter plus facilement le plan de zonage au 1/5000e reproduit en tête de cet article sur le site de la mairie de Bernières [www.bernieres-sur-mer.com](http://www.bernieres-sur-mer.com) sous l'onglet « Urbanisme ». Vous y trouverez également le détail des règlements d'urbanisme existant à Bernières-sur-Mer :

- Plan Local d'Urbanisme(P.L.U.) approuvé le 29.09.2007. Extraits (le dossier complet est consultable en mairie) : [Règlement \(lien\)](#). [PADD \(lien\)](#). [Servitudes \(lien\)](#). [Plan de zonage 1/2500 \(lien\)](#). [Plan de zonage 1/5000 \(lien\)](#).

- Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.). [Règlement partie texte \(lien\)](#). [Règlement partie annexes \(lien\)](#). [Plan de la ZPPAUP](#).

Droit de préemption urbain : la commune de Bernières-sur-Mer possède un droit de préemption renforcé sur les zones U et AU du Plan d'Occupation des Sols.

Zones inondables inventoriées : [carte IGN](#) - [fiche information](#) (données DIREN Basse-Normandie).

Risques de remontée de nappe inventoriés : [carte IGN](#) - [fiche information](#) (données DIREN Basse-Normandie).

De façon plus générale, nous vous engageons très vivement à explorer ce site tant il est riche et parfaitement documenté.

## LES VISITES DE BON

Depuis trois ans maintenant, BON organise chaque année une visite consacrée au patrimoine régional, exclusivement réservée à ses adhérents.

Ainsi en juin 2005, BON leur a permis de découvrir le fameux tumulus néolithique de Colombiers-sur-Seulles<sup>1</sup>. Puis l'année suivante, en juin 2006, ce fut la découverte de l'île de Tatihou et de son musée maritime qui accueillait la grande exposition consacrée à P.E. Bethélémy<sup>2</sup>.

Et cette année, en juin 2007, BON prit la direction de Longues, près d'Arromanches, pour une visite privée de l'abbaye Sainte-Marie.

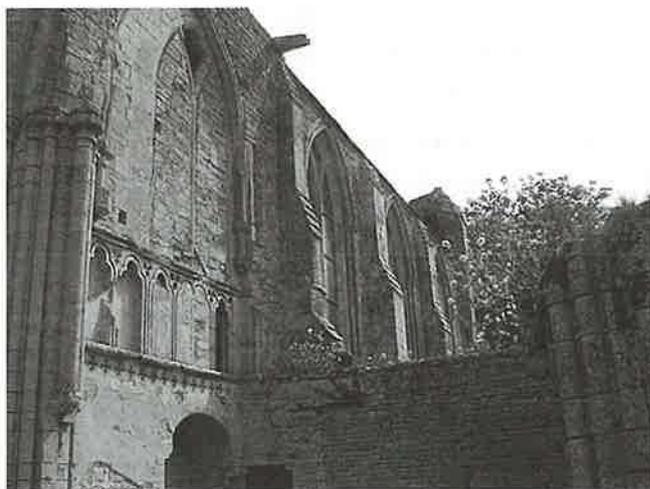
Cette abbaye bénédictine fut fondée en 1168 par Hugues Wac et rattachée à l'abbaye de Hambye dans la Manche.

Pourquoi ce choix ?

Tout simplement pour mettre en évidence les liens architecturaux qui unissent très étroitement les grandes constructions des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles en Normandie, telles l'abbaye de Longues, d'Ardennes, les abbayes aux Hommes et aux Dames de Caen ou encore l'église Notre-Dame de Bernières.

Cette visite a été conduite par l'actuel propriétaire de l'abbaye ainsi que par Marie-Agnès Férault, conservateur en chef du Patrimoine.

A l'issue de cette matinée, les participants ont été accueillis à Bernières chez Catherine et André Hentgen pour un sympathique apéritif offert par BON.



J.P.M.



Clichés A.H

*Longues est située sur le D 514 entre Arromanches et Port-en-Bessin. L'abbaye n'est ouverte aux visites publiques que le jeudi après-midi, sur rendez-vous téléphonique au 02.31.21.78.72.*

<sup>1</sup> Cf. BON n° 26, juin 2005, p. 16

<sup>2</sup> Cf. BON n° 28, juin 2006, p. 20

## BERNIERES ET LE VILLAGE DISPARU : SAINT-URSIN DE COURTISIGNY

Par Jean Cuisenier

Deux méfaits commis récemment dans l'église de Bernières-sur-Mer rappellent à tous ses habitants et aux habitants d'alentour que le patrimoine d'objets mobiliers conservé dans les églises est exposé à de multiples dangers. Ne vient-on pas de mettre le feu à des ornements d'autel, sinon à l'autel lui-même? Des malfrats ne viennent-ils pas de voler des reliques dans l'église Notre-Dame de la Nativité cet été? Les actes de ce genre sont suffisamment équivoques pour provoquer l'interrogation. Quelle valeur en effet peut-elle être attribuée à des reliques de saint? Quel enjeu se dissimule, peut-être, sous l'apparence d'un vol dans un lieu de culte ouvert à tous, et au surplus, classé monument historique? Quels devoirs s'imposent-ils désormais aux habitants et aux municipalités pour préserver des objets mobiliers destinés au culte, certes, mais chargés aussi d'histoire? Quels enseignements convient-il d'en tirer pour faire connaître et pour mettre en valeur le patrimoine commun d'un bourg tel que Bernières?

### Des fragments d'os attribués à un saint et leur reliquaire

Des recherches que j'ai menées dans les publications relatives à l'église de Bernières-sur-Mer, il apparaît qu'aucune photographie de ces reliques dans leur reliquaire n'ait été publiée. La Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie conserve dans ses archives des photographies du grand autel, suite à la campagne de prises de vue réalisée par le Ministère de la culture pour préparer la publication de *l'Itinéraire du Patrimoine n°152* consacré à l'église de Bernières, mais toutes ne sont pas publiées, loin de là, et on en vient à ne point le regretter. Les plus anciens des clercs assistant le prêtre lors de l'office du dimanche, tous de Bernières, n'ont pas de souvenir assez précis pour donner de ces reliques une description utile. Le signataire de ces lignes, baptisé

dans cette église en 1927, ancien adjoint au maire, et qui la fréquente, n'en est pas capable non plus. Seule Mme de Géry, conseiller municipal, qui découvrit le vol lors d'une visite destinée à un groupe, a pu donner des indications utiles. Le reliquaire est en effet resté en place, ainsi que



Fragments d'os sur paperolles (Coll. part.)

son homologue de l'autre côté du grand autel. Ce sont les reliques elles-mêmes et leurs supports de présentation qui ont été dérobés

Quant aux petits fragments d'os entourés de paperolles dorées et rouges, ils ressemblaient à des spécimens que l'on connaît par

ailleurs. En associant une photographie du reliquaire et une photographie d'un objet semblable, on peut se former une bonne idée de l'objet dérobé.

### Un saint, mais lequel ?

Le culte des saints a toute sa place dans la pratique religieuse vivante. La



Le reliquaire, après que les reliques du saint aient été dérobées

tradition locale, pour sa part, fait état d'un certain nombre de saints dédicataires de lieux ou destinataires de pratiques culturelles. Quels sont donc ceux-ci ?

L'église est dédiée à *Notre-Dame de la Nativité*. La fête de la Vierge, mère de Dieu, est célébrée tous les ans le 8 septembre. Une peinture du XVII<sup>e</sup> siècle

(vers 1660) au retable du grand autel, l'un des plus grands du Calvados, figure la dédicataire entourée. De Marie mère de Dieu, on n'attend évidemment pas qu'il y ait des reliques conservées à Bernières. Un autre saint, en revanche, est clairement figuré, avec ses attributs, sur une toile de première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : *Saint-Roch*<sup>1</sup>. Ce personnage était une figure de l'école de médecine de Montpellier, aux compétences spécifiques, qui voyagea en Italie et en divers lieux, ce pourquoi on trouve jusqu'aujourd'hui des lieux de culte en son nom répandus à travers une bonne partie de l'Europe occidentale. La peinture conservée dans l'église de Bernières rappelle que la paroisse a connu des épisodes de choléra ou de maladies semblables, et que l'on invoquait alors ce saint pour combattre ces maux. Mais aucune trace, aucun document n'indique qu'il y ait jamais eu dans cette église de reliques de ce saint.

D'autre part, des confréries ont fonctionné à Bernières jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, sous divers patronages : de *St Nicolas*, de *St Antoine* et de *Ste Catherine*. Il ne reste aucun mobilier rappelant leurs activités, aucune trace visible dans l'église. Une léproserie ou maladrerie fondée vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle était située entre Bernières et Courseulles sous le patronage de *Ste Marguerite* : le souvenir s'en conserve par le nom d'une voie, *l'Allée de la Marguerite*. Le bâtiment et sa chapelle ont disparu depuis longtemps, sans que l'on connaisse de vestiges qu'ils auraient laissés dans le sol. Enfin, des lieudits figurent au cadastre napoléonien (1808) en portant le nom de saints, *La*

*Chapelle Saint-Sauveur*, située dans la plaine entre Bernières et Tailleville, *Le Cimetière Saint-Sauveur*, et *Dessus le Cimetière Saint-Sauveur*. Mais les ruines de cette chapelle et de ce cimetière ont été effacées par le remembrement des terres, et leurs emplacements ne sont plus connus que de rares agriculteurs. Les appellations n'en évoquent pas moins l'existence en cette partie de la plaine d'un lieu de culte. Cependant, le nom même de la chapelle disparue suggère que cette dernière n'était pas dédiée à un saint dont les reliques auraient été vénérées là.

Rien donc, dans l'église paroissiale comme dans les lieux de culte signalés par les documents, rien n'indique que les reliques d'un saint auraient été conservées et offertes à la vénération des fidèles à Bernières.

Rien, s'il n'existait un lieudit situé dans la plaine entre Bernières, Bény et Courseulles et nommé *Les Fossés Saint-Ursin*. Ce site est bien connu des archéologues qui y ont pratiqué des fouilles sous la direction de Michel de Boüard, ancien doyen de la Faculté des Lettres de Caen, de 1971 à 1974, dans le cadre d'un projet national consacré aux « villages désertés ». Les fouilles ont repris depuis 1999, par une nouvelle équipe de l'Université de Caen dirigée par Claire Hanusse. Elles montrent que là se trouvent les vestiges du village de Courtisigny, mentionné dans des donations faites, en faveur de l'abbaye d'Aunay-sur-Odon, de terres « dans le val de Courtisigny, et traversées par la route allant de Bernières à Courtisigny », « *in valle de Cortisigni et transite per easquedam via que itur de berneriiis a cortisagni* ». Ce lieu, habité depuis le IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle, devait être assez important pour avoir le statut de « paroisse ». Il relevait de la « sergenterie » de Bernières dans la « baillie » de

Caen<sup>2</sup>. Déserté à la fin du XIV<sup>e</sup> ou au début du XV<sup>e</sup> siècle, son église était dédiée au saint qui a laissé son nom au lieudit : *Ursin*. Les archéologues de l'Université de Caen viennent probablement d'en dégager les fondations et les bas murs.

Or il se trouve qu'une inscription, lisible dans le présentoir situé à dextre du grand autel de l'église de Bernières (gauche pour celui qui regarde), désigne clairement le saint auquel sont attribuées les seules reliques conservées et exposées dans cette église. Ce sont ces reliques qui ont été dérobées. Et cette inscription livre un nom, clairement déchiffrable, mais écrit en un endroit difficilement accessible que l'on n'a découvert qu'après la constatation du vol. Et quel est ce nom? C'est *Ursin*. Ce sont les reliques de saint Ursin qui ont été volées.

---

### La légende de saint Ursin

---

Ursin est loin d'être un saint quelconque. Le culte de ce personnage est attesté par Grégoire de Tours (573-594), en tant que fondateur de la cathédrale de Bourges. La légende le présente comme l'un des « disciples des apôtres, envoyé (par saint Pierre) dans les Gaules (en Aquitaine et en Lorraine) et destiné à y devenir évêque », *qui a discipulis apostolorum episcopus ordinatus in Galliis destinatus est*.

Il n'y a pas lieu d'analyser ici les textes ni de reproduire les variantes de la légende. Il suffit de résumer l'épisode pertinent pour comprendre la localisation d'une église dédiée à St Ursin et de reliques de ce saint à Bernières.

En 1055 – onze ans, donc, avant la conquête de l'Angleterre par Guillaume – une peste ravagea Lisieux. L'évêque et les chanoines de cette ville demandèrent alors à l'évêque et aux chanoines de Bourges de leur confier les

---

<sup>2</sup> Pour plus d'information, consulter le site Internet du Centre de recherches archéologiques et historiques médiévales de l'Université de Caen [crahm.direction@unicaen.fr](mailto:crahm.direction@unicaen.fr)

<sup>1</sup> Cf. BON n° 20, décembre 2001, p.9, Le choléra à Bernières et l'ex-voto de Saint Roch

reliques du saint patron de leur cathédrale, seul assez puissant, d'après eux, pour que ses miracles puissent vaincre le mal dont la population souffrait. saint Ursin, premier évêque de Bourges (mort vers 300) est en effet l'objet d'un culte développé dans la cathédrale de cette métropole. La légende en est sculptée sur le tympan du cinquième portail de la façade Ouest. On y voit en particulier Ursin et son compagnon Just recevoir du pape la mission d'évangéliser les Gaules

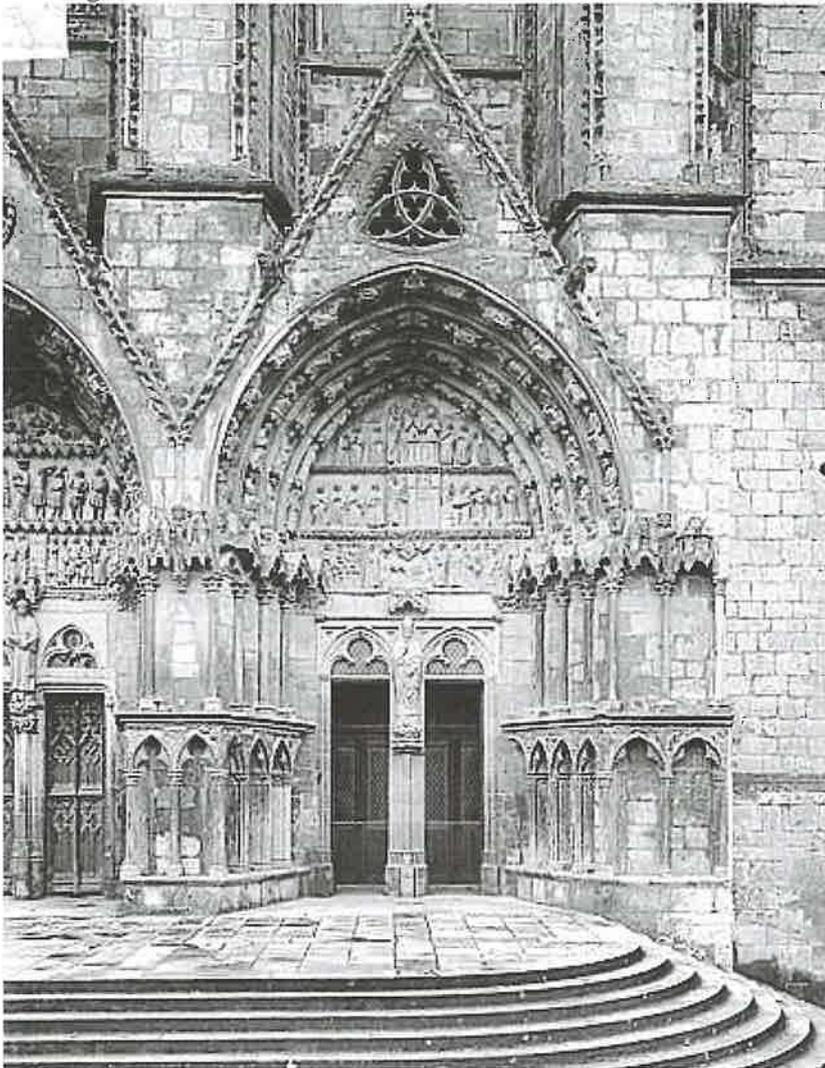
à Lisieux, une partie des ossements d'Ursin – ce qu'en langage technique l'on nomme une « translation de reliques ». Et là, grâce à l'intercession du saint auprès de Dieu, la peste fut vaincue. Ils voulurent alors rétrocéder les reliques de la même manière. Mais ils en furent empêchés, narre la légende, car ni le cheval, une première fois, ni les bœufs attelés au chariot, une deuxième fois, ne purent les enlever de Lisieux. L'évêque et les chanoines tirèrent alors la conclusion de cet échec : les

APORTEES PAR MIRACLE EN CETTE VILLE EN L'AN 1055 PAR LES SOINS DE HUGO, EVESQUE DE LISIEUX. CE TABLEAU A ESTE REFAIT SUR L'ORIGINAL VIEIL EN L'AN 1681. AUX DESPENS DE LA FABRICQUE RETOUCHE L'AN 1815. Conservé dans l'église Saint-Jacques, à Lisieux, ce tableau a disparu lors des bombardements de 1944.

### Les reliques de Saint Ursin à Lisieux

Quant aux reliques du saint elles-mêmes, nous avons des preuves de leur présence effective à Lisieux. On lit dans les archives du chapitre de la cathédrale : « En l'an 1399, le 14 avril, le cardinal Guillaume d'Estouteville, évêque et comte de Lisieux, procéda à la visite de ces reliques et rédigea, en latin, un procès-verbal de cette cérémonie. On y lit qu'ayant fait ouvrir la châsse qui contenait les précieux restes, le cardinal y trouva d'abord une table de marbre sur laquelle étaient inscrits les mots suivants : "CORPORA SANCTORUM URSINI, BERTHIVINI ET PATRICII," (Corps des saints Ursin, Berthuin et Patrice) et, en outre, trois sacs de cuir marqués de trois sceaux qui furent levés et recachetés après vérification. Sur un des sacs, on lisait ces mots : "CORPUS S. URSINI CUM MAGNA PARTE CAPITIS" (Corps de S.Ursin et grande partie de sa tête).<sup>3</sup>

Qu'advint-il de ces reliques par la suite ? En 1540, les Anglais les emportèrent. Mais un chanoine du chapitre de la cathédrale de Lisieux, d'origine irlandaise, fut délégué pour négocier leur retour. Celui-ci parvint à les ramener. En 1562, en pleine guerre de religion, les Calvinistes, conduits par le sire de Fervaques, pillèrent l'église. La châsse de saint Ursin ne leur échappa pas. D'un coup de dague, Fervacques fit sauter la lame d'argent couverte de pierreries qui la fermait. Puis, s'adressant aux membres du



Cathédrale de Bourges, le cinquième portail de la façade Ouest

Forts de l'agrément de l'évêque de Bourges, détenteur de ces reliques, l'évêque et les chanoines de la cathédrale de Lisieux partirent en procession à Bourges et ramenèrent de même,

reliques d'Ursin devaient rester à Lisieux.

Un tableau évoque le personnage, avec cette inscription : COMMENT LES RELIQUES DE MONSIEUR SAINT URSIN FURENT

<sup>3</sup> DIDYME, Charles : La Journée d'un Lexovien en 1787.- Lisieux : Lerebour, [1887].-

chapitre, il s'écria : « Tous ces ossements vous ont servi à gagner votre vie et de l'argent, mais vous avez métier d'en gagner autrement, car celui-ci est perdu pour vous. Et si vous n'emportez ces ossements, ils seront brûlés ». Un chanoine les prit, les garda, puis les rendit au chapitre quand les troubles furent passés <sup>4</sup>.

Qu'en est-il de nos jours ? On l'ignore.

### Pourquoi des reliques du saint à Bernières

Les recherches historiques telles qu'on les mène aujourd'hui montrent que les légendes racontant la vie des saints livrent indirectement toutes sortes d'informations sur la vie quotidienne et sur les métiers, mais aussi sur l'organisation des pouvoirs tant politiques que religieux. C'est d'autant plus vrai si le saint en question est un évêque, dignitaire le plus souvent issu, au Moyen Âge, des hautes classes sociales, voire de la noblesse d'épée, tel Odon de Conteville, l'évêque de Bayeux frère utérin de Guillaume et combattant armé et casqué sur le champ de bataille d'Hastings.

On apprend ainsi, par la légende, que l'installation du culte du saint à Lisieux est précisément datée : 1055. C'est, pour Guillaume, une période décisive dans l'organisation politique et ecclésiastique du duché, les années où il consolide son pouvoir avant de partir à la conquête de l'Angleterre<sup>5</sup>. On

<sup>4</sup> *Ibidem*

<sup>5</sup> BOUARD Michel de, *Guillaume le Conquérant*, Paris, Fayard, 1984. Voir aussi BAUDUIN Pierre, (éd.) *Les fondations scandinaves en Occident et les débuts du duché de Normandie, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle*

apprend, de plus, que la fête du saint est célébrée en cette ville le 11 juin, jour de la translation, et non le 29 décembre, comme à Bourges. Or le choix de la date est plein de sens. Il signifie que l'important, pour l'évêché de Lisieux, n'est pas de rappeler les épisodes de la vie du saint tels qu'ils sont narrés à Bourges, pour l'édification des fidèles. L'important est d'entretenir la mémoire de l'événement fondateur, à savoir, l'implantation en Normandie, par ses reliques, d'un envoyé légendaire du pape auprès de populations païennes : au IV<sup>e</sup> siècle, les « Gaulois », au XI<sup>e</sup> siècle, les « Danois ».

Lisieux en effet n'est pas la seule ville normande où saint Ursin est vénéré. Il faut citer Rouen et Bayeux. Il faut citer même de petits bourgs, comme Epron, près de Caen. Il apparaît ainsi que l'épiscopat normand n'a pas hésité, pour fonder sa légitimité auprès des descendants des Vikings danois, à recourir au prestige d'un des grands apôtres des Gaulois, cet Ursin qui passait pour avoir été envoyé en Aquitaine et en Lorraine par le successeur de saint Pierre, si ce n'est par saint Pierre lui-même.

L'antique village de Courtisigny, près de Bernières, n'est donc pas un cas isolé. Il n'est pas le seul dont l'église ait été dédiée à saint Ursin. Il n'est pas le seul non plus qui en ait conservé des reliques. Le rapprochement de son histoire avec l'histoire ecclésiastique et politique de Lisieux donne à penser que son église aurait été fondée, ou reconstruite, au XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle, en plein pays « danois », à proximité de ce littoral dont la population turbulente garde, dans son parler et sa toponymie, les traces de son

ascendance « normanne » <sup>6</sup> et que les pouvoirs s'employaient à contrôler, pour mieux l'enrôler.

### Les reliques de saint Ursin pour Bernières : une valeur symbolique et historique

Des éléments de contexte historique que je viens de rassembler, une conclusion se tire : l'éminente valeur symbolique et historique que ces reliques ont pour le bourg de Bernières.

Quand le village de Courtisigny a été abandonné, dans des circonstances que l'on ignore mais dont on sait qu'elles sont la conséquence de la Guerre de Cent Ans, des maladies et de la dépopulation, l'évêque de Bayeux a été contraint d'en clore l'église. Mais cette autorité ecclésiastique ne pouvait délaissier des reliques et des statues de saints au milieu d'habitations qui deviendraient des ruines. A la différence en effet des immeubles, les reliques, elles, pouvaient être transférées dans un autre lieu de culte. Or dans le voisinage, ce ne pouvait être qu'à Bernières, le seul bourg du littoral dont l'église romane, bâtie sur une fondation d'Odon, le frère utérin de Guillaume, dépendait directement du chapitre des chanoines de la cathédrale de Bayeux. Comment la « translation de reliques » a-t-elle été organisée ? Sur le modèle de la translation de Bourges à Lisieux, certainement. A une autre échelle, assurément. Laquelle ? Nous l'ignorons. Où ces reliques ont-elles été alors déposées ? Sous l'autel principal de l'époque, en l'église de Bernières, un autel bien différent de l'autel baroque d'aujourd'hui ? Ont-elles été exposées, mais où et comment ? Nous l'ignorons aussi.

Mais le fait est là. Jusqu'au vol de ce mois d'août, les reliques d'Ursin

<sup>6</sup> BRASSEUR PIERRE, *Atlas linguistique et ethnographique de la France, « Normandie »*, Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique, tome 1, 1980 ; tome 2, 1984 ; tome 3, 1997.

tenu du 25 au 29 septembre 2002, Publications du CRAHM, 2005, 280 p. ISBN 2-902685-28-9

reposaient à Bernières, dans l'église de La Nativité de la Vierge. Et elles n'étaient pas reléguées dans un coin obscur, ni même dans une chapelle latérale. Elles étaient exposées à la place d'honneur, à la droite du grand autel, magistralement

incorporées, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'architecture décorative environnant cet autel.

Rarissime témoignage de l'organisation ecclésiastique et politique du territoire normand au haut Moyen Age, ces reliques concouraient à l'exécution du

grand projet de Guillaume : parachever la christianisation d'une population qui vivait encore, là, *more danico*, « à la danoise », en héritière des Vikings. De ces paysans et de ces guerriers, de leurs barons, faire les Conquéranants de l'Angleterre.

---

## Merci Dominique ...

Jeune fille nostalgique du soleil d'outre méditerranée, Dominique Néron-Tavernier venait passer une partie de ses vacances, bien naturellement, dans sa maison de famille à Bernières.

Plus tard, elle y revint pour s'y établir et poursuivre ses activités professionnelles.

C'est en 1999, je crois, que Dominique vint au Forum des associations pour prendre le pouls des activités bernièreses et c'est là que nous l'avons rencontrée.

Séduite par ce que proposait BON, elle a vite rejoint notre association pour en devenir rapidement secrétaire adjointe, puis secrétaire.

Et son engagement alla bien au-delà du secrétariat, tâche déjà si prenante. Elle prit en main, et de quelle façon, la structuration et le suivi des canaux de distribution des nombreuses publications de BON. Avec un sourire jamais départi et un sens inné de la diplomatie, ô combien parfois nécessaire, elle assura également les « relations publiques » de BON.

Toujours disponible, elle a concouru, avec quelle efficacité, à toutes les activités de BON, telles les visites commentées de Bernières et de l'église, les travaux sur les Berthélémy ou encore les Journées du Patrimoine ...

Aujourd'hui Dominique Néron-Tavernier a choisi de s'établir un peu plus au sud.

Au dessus de Marseille, ses fenêtres dominant maintenant la Grande Bleue ... qui ne saura jamais refléter les subtiles couleurs nacrées et si changeantes de notre mer bernièresaise ... Et c'est pourquoi nous savons que Dominique, toujours membre de BON, reviendra régulièrement à Bernières !

Merci Dominique pour tout ce travail accompli et à très bientôt.



Jean-Paul MAYER

---

## Savoir vivre à la plage

Nous ne résistons pas au plaisir de rapporter ici ces quelques règles de savoir vivre, savoureuses, extraite d'un ouvrage de 1907 <sup>1</sup>

« Sur une plage, montrez-vous respectueux de la propriété de chacun.

« Ne vous servez pas de la cabine ou de la tente d'autrui.

« Si des baigneurs vous ont autorisé à vous servir de leur abri, laissez-les vous réitérer cette « permission, mais n'en usez que discrètement, n'en faites pas profiter vos amis personnels.

---

<sup>1</sup> Comtesse de Gencé, *Savoir vivre et usages mondains*, Bibliothèque des ouvrages pratiques, 16 rue des Fossés Saint Jacques à Paris, 1907

## LES COMMERCES A BERNIERES

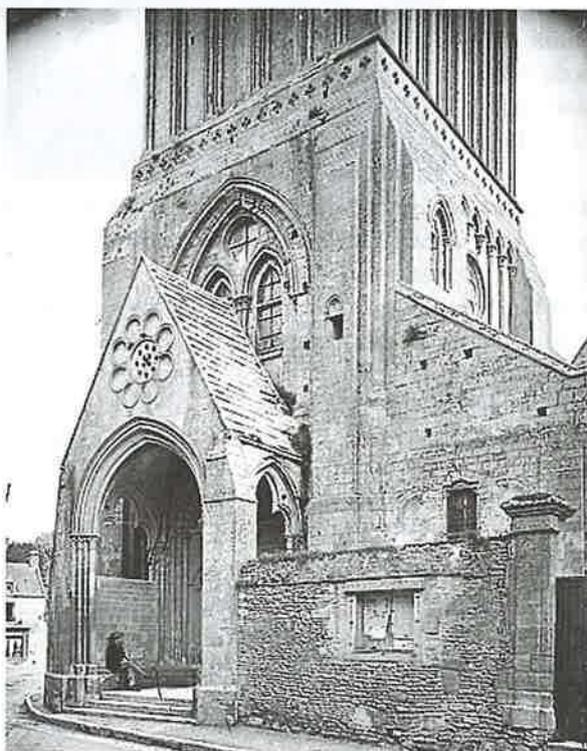
Images d'hier et d'aujourd'hui

Par Francine et Pierre Besson

Dans ses bulletins précédents, B.O.N. a publié différents articles permettant , en comparant des cartes postales anciennes avec des photos contemporaines, de constater que le commerce de proximité était autrefois très développé dans le village alors qu'il en est quasiment absent aujourd'hui.

**R**eprenons pour nos lecteurs notre promenade dans Bernières. Nous nous déplacerons autour de l'église, centre historique de la commune en cheminant rue de l'Eglise, puis rue Achille Henri Min pour déboucher sur la rue du Général Leclerc.

Sur le coté nord de la place de l'Eglise se dresse le plus important monument du village, l'église paroissiale Notre-Dame. Symbole de la prospérité ancienne de Bernières, elle domine de sa masse imposante, entre la mer et les champs, l'écrin de verdure que forment les parcs des grandes propriétés.



Le porche ouest de l'église avec une partie du mur d'enceinte de l'ancien cimetière à la fin du XIXème siècle Coll.JPM

L'église actuelle est un édifice des XIIème et XIIIème siècles surmonté d'un puissant clocher, visible de très loin, qui servait d'amer pour les bateaux qui croisaient au large.

Nous ne nous lancerons pas dans une description de l'église, préférant renvoyer le lecteur à la brochure n° 152 *Itinéraires du Patrimoine*<sup>1</sup> ainsi qu'à l'opuscule *Un autre regard sur le village*<sup>2</sup> disponibles, entre autres points, à l'Office du Tourisme de Bernières.

Comme dans beaucoup de communes normandes, l'église était entourée d'un cimetière. Elle a effectivement été bâtie sur un ancien cimetière carolingien, voire saxon comme l'attestent les sarcophages de pierre découverts lors des travaux de déplacement du cimetière et postérieurement, dans les années 1920, de l'installation du chauffage dans l'église. Un de ces sarcophages, provenant probablement des carrières d'Orival, est conservé dans le bas-côté sud de l'église.

L'une des entrées du cimetière se trouvait au sud

<sup>1</sup> *L'église Notre-Dame de Bernières-sur-mer*, Itinéraires du Patrimoine n° 152, Jannie Mayer et Hervé Pelvillain, Imprimerie Alençonnaise 1997

<sup>2</sup> *Un autre regard sur le village*, Jean Cuisenier et Hélène Mottin, Edition B.O.N.

du porche de l'église. Ce portail pourrait avoir été transporté au n° 223 de la rue du Général Leclerc.

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le cimetière fut déplacé pour des raisons de salubrité et remplacé par une esplanade ou planître.<sup>3</sup>

Comme il apparaît au vu de cartes postales anciennes, la place résultant de cette opération a subi certaines modifications au cours de l'histoire.



La place de l'Eglise avant la Première Guerre mondiale

Coll. JPM

Ainsi que le montre cette carte postale, ce lieu fut longtemps la place centrale du village. La photo date certainement d'avant la Grande Guerre de 1914-1918 puisque le monument aux Morts n'y apparaît pas. Il a été inauguré en septembre 1920 et implanté visiblement au centre de la place comme l'atteste les photos de son inauguration.

Il fut ensuite déplacé – afin de dégager la vue sur l'église – à l'est de la place, face aux bâtiments qui la bordent. Cette décision du conseil municipal a donné lieu, en son temps, à des débats passionnés, un certain nombre de Bernierais s'opposant à cette opération. En fait, ce monument fut transporté en l'état et installé quelques mètres



Inauguration du monument aux Morts en septembre 1920

Coll. JPM

plus à l'est, à l'emplacement qui est aujourd'hui le sien, situation qui se prête peut-être mieux aux commémorations. La place fut aménagée à cette occasion puis fleurie ultérieurement.

<sup>3</sup> Planître ou placître : en Normandie ou en Bretagne, espace découvert. Par ex. place du Planître à Revières ou encore place Planître à Trun dans l'Orne, place Planître à Tancarville en Seine-Maritime, place le Planître à Louvigny près de Caen ...

La comparaison des quatre vues suivantes permet de constater, comme en plusieurs lieux de Bernières, que l'habitat du centre de la commune a peu varié au cours des années. Les maisons existantes n'ont subi aucune transformation fondamentale dans leur structure. Seul leur affectation a été modifiée.

Ainsi la maison qui fait l'angle avec la Grande Rue (aujourd'hui 115 rue du Général Leclerc) a successivement abrité divers commerces. Tout d'abord un café, parfaitement identifiable grâce à la mention figurant sur sa vitrine et à la réclame pour Dubonnet.

Sur la seconde carte postale, vraisemblablement postérieure, le bâtiment est flanqué d'un support de câbles électriques qui ne figure pas sur la carte précédente. Le commerce s'est transformé en épicerie-mercerie tenu Mme Marie dont le nom figure sur la banderole du store abritant la devanture, les produits alimentaires et les fanfreluches des fréquentes ardeurs du soleil couchant.



La place de l'église vers 1910

Coll. JPM



... puis vers 1925

Coll. JPM



La Grande Rue, également vers 1925

Coll. JPM



... et de nos jours

Cliché PB

L'activité alimentaire est attestée par la réclame pour le Bouillon Kub. On remarque toutefois que Dubonnet ait été remplacé par Byrrh.

Cette troisième carte postale nous montre, au centre, le tombereau récoltant alors les déchets du village et, plus à droite, une Renault décapotable. Ce commerce d'épicerie a ensuite été repris par M. Benizet.

Ultérieurement, un café s'est substitué à l'épicerie. Connu par les anciens Bernièrais sous le nom du « Café vert », il était tenu par Mme Ruffié. On pouvait y déguster ou acheter pour emporter du cidre à la tireuse, jouer au billard. Elle vendait également du lait et des produits d'épicerie.

Ce bâtiment est devenu aujourd'hui une habitation privée. La quatrième vue nous montre la place de l'église dans son état actuel.

En avançant dans la rue de l'Eglise, le passant découvre la boulangerie installée au n° 21. De 1928 à 1964 cette boulangerie a été exploitée par M. et Mme Coulon. Après le Débarquement, alors que les commerces étaient désorganisés, le boulanger et la boulangère sont venus en vélos, chaque jour, depuis Banville où ils étaient repliés, pour assurer l'approvisionnement en pain du village <sup>4</sup> Plusieurs changements de propriétaires sont ensuite intervenus. Et tout récemment, la boulangerie a été reprise en octobre 2007 par Yohann et Nathalie Quesnot. Ils assurent ainsi la pérennité d'un des plus vieux fonds de commerce de Bernières qui partage cette caractéristique avec le « Bar du



Yohann et Nathalie Quesnot devant leur boulangerie

Cliché PB

Centre ».

Outre le pain de tradition comme la *baguette berniéraise* façonnée à la main, leurs spécialités gourmandes devraient attirer de nombreux chalands. On y trouvera entre autres le *brasillé* <sup>5</sup> le *pain brillé* au beurre et à la pâte fermentée, l'*abricotin*, pâte à croissant et crème pâtissière, ou encore la *patte d'ours au Nutella*. A signaler encore deux spécialités : le *Nathalie*, crème citron, mousse chocolat blanc, *joconde* et le *Courchevel*, crème mousseline, framboises, enrobées de crêpe <sup>6</sup>.

Au n° 29 de la rue de l'Eglise (à droite de la boulangerie sur les premières et seconde carte postale de la page précédente), se sont succédés divers commerces : peut-être un café, une poissonnerie, mais certainement une charcuterie, tenue successivement par M. Batteault et après la Seconde Guerre mondiale, M. et Mme Legay puis M. et Mme Meyer. Ce commerce a disparu ; l'immeuble est actuellement une habitation privée.

En poursuivant sa marche dans la rue de l'Eglise, le promeneur arrivera devant le n° 65. Ce portail était autrefois l'une des entrées de la ferme Lesage qui possédait également une sortie sur la rue Montauban. Cette exploitation agricole était la propriété de M. Hervé Leguillon <sup>7</sup> qui en fit don à la commune. La municipalité l'a vendue dans les années 1980, à l'exception de la grange qui abrite aujourd'hui la bibliothèque. Animée par une équipe de bénévoles dévouées, cette bibliothèque présente un choix très large d'ouvrages variés : romans, livres d'histoire, livres pour la jeunesse, bandes dessinées. On y trouve aussi une intéressante vidéothèque <sup>8</sup>.

Au n° 103 de cette rue se tenait un commerce d'épicerie-buvette qui vendait également des légumes. Il était tenu par M. Lucien Letourmy.

<sup>4</sup> Cf *Mémoire du Débarquement*, B.O.N. juin 2004

<sup>5</sup> Cf. Bulletin BON n° 26, p. 14, juin 2005

<sup>6</sup> La boulangerie est ouverte de 6 h 30 à 13 h 30 et de 15 h à 20 h. Fermée dimanche après-midi et lundi

<sup>7</sup> Auteur de *Bernières-sur-Mer des origines à la Révolution*, Caen, Imprimerie caennaise, 1927. Il a été

<sup>8</sup> La bibliothèque est ouverte mercredi de 10 h à 12 h 30 et samedi de 10 h à 12 h

Juste avant cette maison, une construction au n° 101 mérite un peu d'attention. Ce bâtiment est un modèle typique de vieilles maisons d'artisans comme on en trouve encore en divers endroits de Bernières.



Cette maison présente un escalier extérieur permettant d'accéder au premier étage qui constituait alors le logement, celui-ci ne comportant généralement que deux pièces, rendues indépendantes par l'escalier extérieur. Au rez-de-chaussée, se trouvait l'atelier de l'artisan, souvent un tisserand. Ce rez-de-chaussée se trouvait en sous-bassement afin de bénéficier de l'humidité nécessaire au travail de tissage. Ce genre de maisons appartenait alors à de petites familles de conditions modestes.

La rue de l'Église débouche sur la rue Achille Henri Min, ancien maire de Bernières qui a fait don à la commune du meuble utilisé comme autel dans le chœur de l'église Notre-Dame.

Cette rue était également très commerçante mais n'a pas fait, à notre connaissance, l'objet d'aucune photo historique.

Au n° 36, M. Leplatois, agriculteur, vendait sa production de légumes et de pommes de terre.

Au n° 24 était installé M. Gorre, maréchal-ferrant, non loin de l'atelier, situé au n° 43, de M. Cormier, plâtrier qui exerçait également la profession de couvreur.

Au n° 25, se trouvait l'échoppe de M. Halot, cordonnier.

Au n° 95, habitait André Lesueur, artisan peintre ; certains anciens Bernièrais se souviennent de la très bonne qualité de la peinture qu'il appliquait, d'autres se rappellent qu'il possédait une montre « astronomique » dont il était fier. Son fils Victor, également peintre, a tenu la quincaillerie située au n° 50 de la rue du Général Leclerc<sup>9</sup>.

Au n° 123 se tenait l'atelier de M. Martin, électricien et réparateur de vélos.



La classe de Louis Seigueurie, avant 1914

Coll. JPM

culture d'un « honnête homme ».

En cheminant dans la rue Achille Min, on rencontre un autre bâtiment qui mérite une explication : il s'agit de l'ancienne mairie-école où s'exerçait un autre commerce, celui de l'esprit. Plusieurs générations de jeunes Bernièrais, moins jeunes aujourd'hui, y ont découvert les beautés de la langue française qu'ils manient sans faute, les rigueurs de l'arithmétique, les leçons de l'histoire et tout ce qui constitue la

<sup>9</sup> Cf. Bulletin BON n° 27, page 4, décembre 2005

Dans la cour de l'école, à droite en entrant, une cellule dont l'étroite fenêtre porte de solides grillages, servait de prison. En fait, elle abritait épisodiquement certains fauteurs de tapage nocturne ou ceux dont l'état d'ébriété pouvait porter atteinte aux bonnes mœurs.



La « geôle » de la mairie ! Cliché PB

Cette ancienne mairie-école abrite désormais les réunions de l'association Sourire et Détente tous les lundis après-midi pour des travaux manuels, des jeux de société et de cartes, ainsi que celles du Club de la Chaudière tous les jeudis après-midi. On y joue à différents jeux de cartes et société autour d'un sympathique goûter.

S'y tiennent aussi des manifestations diverses dont les traditionnelles *Rencontres de B.O.N.* qui ont lieu en juillet de chaque année.

La rue Achille Henri Min aboutit à la rue du Général Leclerc.

A l'angle, au n° 331 de la rue, le café-épicerie « Chez Charlotte » successivement tenu par M. Douchin, puis Mme Dalhu accueillait la clientèle locale mais aussi des voyageurs car y était assurée la vente des billets de car pour Caen. C'était également

l'arrêt des cars. Aujourd'hui, cette maison est une résidence privée.

Nous poursuivrons notre promenade rue du Général Leclerc dans un prochain bulletin de B.O.N.

*Les rédacteurs tiennent à remercier MM. Henri Beaudoux, Jean Cuisenier, Jean-Paul Mayer, Jean-Louis Nicolle, Pierre Robert et tous les amis de B.O.N. d'avoir réuni leurs souvenirs pour aider à la rédaction de cet article.*

---

## Je me promenais l'autre jour sur la digue ...

Nous étions au mois d'août, c'était avant le dîner, et je voulais profiter de la lumière du soir pour essayer une nouvelle pellicule de photo en prenant des sujets sur la plage. La marée était basse. Je marchais lentement en prenant en photos des étendues de varech qui formaient des dessins intéressants. J'étais perdu dans mes pensées lorsqu'un gamin arrive en courant : "Bonjour Monsieur, c'est vous le photographe de BON ?". Je répondis avec un peu d'hésitation. Pouvais-je endosser sans honte ce si grand éloge ? "Oui ! Mais comment as-tu deviné ?" "C'est mon papa qui me l'a dit ! Il est là bas." "Mais comment t'appelles-tu ?" Il me répond "Edouard !" "Mais moi j'ai un frère qui s'appelle Edouard !" "Qu'est-ce que tu veux faire plus tard, Edouard ?" Et du tac au tac : "Président de la République !" "Mais moi aussi mon frère Edouard voudrait être président de la République !". Quelle coïncidence ! En revenant vers le monument aux morts, je salue sa famille en train de ranger ses affaires devant leur cabine. Nous parlons cinq minutes. Au moment où j'allais partir, sa mère me retient. Edouard attendait que je photographie devant sa cabine. Je m'exécute avec les quelques photos qui me restent. Avec un appareil photo, à Bernières, il vous arrive toujours quelque chose...

Stéphane MANDELKERN

## BERNIERES PREND TON LUTH...

Par Annie de Géry

« Bernières village d'art et d'histoire », c'est ce que l'on serait tenté d'affirmer compte tenu des artistes, peintres, dessinateurs, musiciens, artisans d'art qui y habitent et y travaillent. C'est l'un de ces derniers que nous avons rencontré, dans l'enthousiasme de la découverte.

Oui, Bernières prend ton luth, car c'est un luthier que nous avons rencontré, passionné, persévérant, acharné, talentueux, mais si discret... malgré une réputation attestée, non par lui mais par des musiciens et de nombreuses références. Coiffant tantôt sa casquette de luthier tantôt celle de musicien, il participe à de nombreux festivals comme *Jazz sous les pommiers* bien connu, à Coutances, en Normandie, le *festival d'Issoudun*, en compagnie de vedettes internationales de la guitare manouche.

Avant d'en arriver là, il suit un parcours étonnant à plus d'un titre car, tandis que les professionnels lui conseillent de travailler plusieurs années chez un maître artisan pour acquérir les bases du métier et se faire connaître, lui a « foncé », fasciné à 17 ans par les guitares qui, sur les pochettes de disque, accompagnent Brassens ou Enrico Macias ! Ces images déclanchent chez lui, malgré son absence d'éducation musicale, un fol intérêt pour



cet instrument et il se fabrique, d'après photo, une première guitare avec...une porte de placard ! Puis ensuite recopie « au pif » une guitare classique, avec du contreplaqué.

Seule sa passion le guide car il existe peu de documentation écrite, sauf en anglais, sur ce métier pourtant parmi les plus anciens ; il n'existe pas de compagnonnage en lutherie et il dit avoir été trop vieux à 17 ans pour faire une école. C'est un véritable autodidacte et c'est sur cette seconde guitare en contreplaqué avec des cordes en acier qu'il commence à travailler la musique.

Dans le même temps, d'après un schéma observé dans une encyclopédie, il fabrique un luth. C'est une vraie fascination pour les instruments à cordes. Mais pendant son service militaire, même effectué comme musicien, les cordes sont rares. Suit une période difficile où il pratique seul la lutherie à Caen. De maintenance en réparations, il continue à progresser, mais pour des raisons économiques il se tourne vers la restauration de monuments historiques. Enfin en contact avec un luthier, il se perfectionne dans le métier qu'il aime, dans l'atelier de l'artisan avant de se tourner à nouveau vers les monuments historiques à Caen et à Paris, à la cour carrée du Louvre où il travaille le bois mais aussi la pierre. Enfin, il franchit le pas et s'installe comme artisan luthier définitivement en Normandie : Caen, Revers puis Bernières...rue de la Pierre Debout.

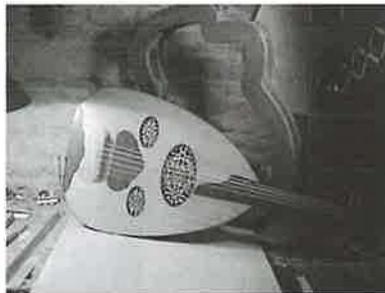
Ce n'est pas le passage dans cette jolie petite rue de campagne qui lui donne une clientèle, mais c'est bien déjà sa

réputation qui attire des grands professionnels du jazz manouche, mais aussi des musiciens amateurs, des élèves de conservatoire. J'ai rencontré chez lui un musicien qui venait de Cherbourg chercher une guitare.

Il règle, répare, restaure violons, violoncelles, contrebasses, luths, mandolines, guitares, mais ce sont ces dernières qu'il préfère fabriquer. Guitares classiques ou guitares de jazz l'an dernier dans son atelier de Bernières, il en a fabriqué treize, ce qui représente une importante production artisanale.

C'est de cet atelier, univers fait de l'odeur du bois et de la colle, des instruments accrochés, des ébauches qui semblent attendre, du calme et de sa simplicité, qu'émane toute la magie de la transformation du bois en ces formes précieuses, élégantes, féminines.

Les bois utilisés, pour le corps, le manche ou les décors, sont des bois locaux : érable, if, noyer, cerisier ou des bois tropicaux : palissandre, ébène. Différents des scieurs d'ébénisterie, peu de scieurs sont spécialisés en bois de lutherie. Il y a pour chaque essence une adresse... et il faut se déplacer, loin souvent, pour constituer sa provision de bois. Pour travailler ce bois, des outils dont la fabrication et la forme qui n'ont guère varié depuis des siècles : presse, serre joints, moules que l'on fait soi-même, limes dont chaque



dent est faite à la main. Chaque journée de travail commence par l'affûtage du rabot, du canif, du ciseau. Ces tâches, bien qu'indispensables, pourraient paraître ingrates mais font semble-t-il partie de la passion du métier car lorsqu'on on demande au

Nous aurons peut-être l'an prochain, la chance, au cours des Journées du Patrimoine, de profiter d'une « opération porte ouverte » et chacun pourra alors découvrir tous les composants des instruments à cordes : le manche, la touche, les frettes, le corps, le chevalet, le cordier, et apprécier avec



luthier quels sont les meilleurs moments de ce métier il répond : « tout, sauf les tâches administratives ».

l'artisan, créateur, trop discret, les attraits de ce métier, que ces quelques lignes ont été insuffisantes à dévoiler.

Clichés AdG

## FAIRE « LA PELOUZE »

Par Christiane Gardou, Francine et Pierre Besson

Dans les archives familiales figurent de nombreuses lettres du cousin Ernest. Ce fervent adepte des séjours en bord de mer, voue un véritable amour à la station balnéaire de Bernières. Il n'oublie jamais de donner à son lointain cousinage des nouvelles de ses vacances et de l'informer des us et coutumes locaux qu'il découvre et qui bien souvent le surprennent (voir la « lettre à mon cousin » in bulletin B.O.N. n°28, juin 2006).

**M**on Cher Cousin,

Nous sommes à nouveau venus à Bernières pour passer deux semaines de vacances d'été. Henriette a insisté pour que nous reprenions les habitudes de l'an passé : nous arrivons le samedi soir, nous installons à l'*Hôtel Belle Plage* où nous avons nos habitudes et je repars à Paris le dimanche soir. Henriette regrette mon départ mais m'assure qu'elle ne se languit pas pendant la semaine car elle trouve sur place de nombreuses distractions. La petite Emilie adore les jeux de plage ; maintenant qu'elle a grandi, elle peut rester à la plage sous la garde du maître-nageur qui lui apprend à nager pendant qu'Henriette jouit d'un peu de liberté.

Je n'apprécie toujours pas les bains de mer mais, tout en admirant les tenues de bains des ravissantes baigneuses, j'ai fait la connaissance de sympathiques pêcheurs à pied avec lesquels je discute longuement : tu sais comme je suis bavard.

Dans nos premiers entretiens, je n'ai pas bien compris leur activité ; ils m'ont dit qu'ils faisaient la « pelouze » : j'ai cru qu'il s'agissait d'entretien de jardin !!!!! Pourtant ils passent l'essentiel de leur journée sur la plage.

Maintenant, je connais bien ce travail et j'ai plaisir à te l'expliquer.

Il s'agit d'une activité régionale peu connue, un ancien métier traditionnel : le ramassage de la « pelouze ». Ce mot normand désigne le NEREIS DIVERSICOLOR, un gros ver vivant dans la vase. Celui-ci est très recherché par les pêcheurs en mer qui l'utilisent vivant comme appât enfilé sur l'hameçon.

Grâce aux informations que m'a données une aimable parisienne, habituée de Bernières et spécialiste des sciences naturelles, tu pourras prendre connaissance des caractéristiques et des mœurs pour le moins étranges de cette bestiole.

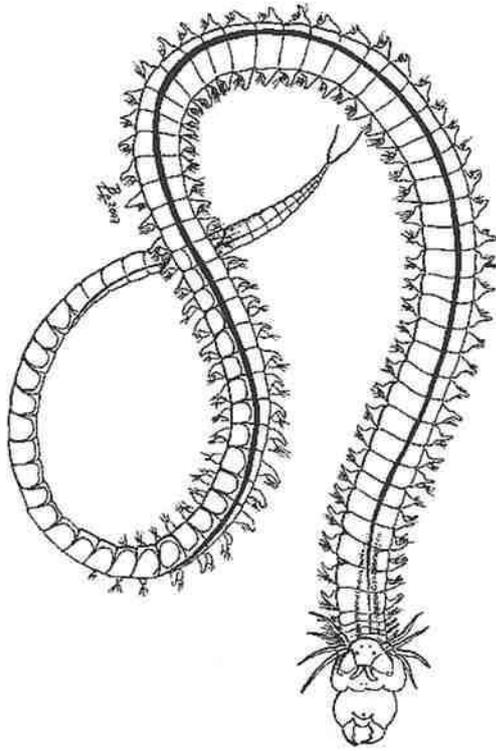


Pelouzes, portait de famille...

Cliché JYJ

Les *Néréis*<sup>1</sup> (ou encore pelouze, gravette, esque ou chatte) vivent dans les sables plus ou moins vaseux découvrant à chaque marée où elles se nourrissent principalement d'algues vertes. Elles font partie des Annélides polychètes dites **errantes** parce qu'elles ne vivent pas toujours sur le fond et sont capables de nager dans l'eau de mer à marée haute grâce à la présence de pieds munis de cires et de soies. Elles nagent en se tortillant dans l'eau. Leurs mouvements étant très attractifs pour les poissons, elles sont souvent employées comme amorces par les pêcheurs. Au moment de la reproduction la partie postérieure des annélides mâles ou femelles contenant les produits sexuels se transforme et se détache de la partie antérieure. Le fragment caudal sexué régénère une tête et mène une vie autonome en nageant vers la surface de l'eau sous le nom d'*Hétéronéréis* pour participer à des danses nuptiales qui semblent obéir à

<sup>1</sup> Nereis, par analogie avec les Nereides, divinité féminines grecques personnifiant la nature sauvage, filles de Nérée, nymphes de la mer qui vivaient dans des palais sous-marins et symbolisaient l'aspect mouvant des vagues. Elles avaient pour nom Amphitrite, Thétis et Galathée.



un rythme lunaire : ce mode de reproduction est appelé *épitoquie* <sup>2</sup>.

Les danses nuptiales, faciles à observer lors de pêches planctoniques nocturnes par mer calme avec lanterne, ont été déjà bien décrites par Fage et Legendre dès 1927 :

« ... On voit apparaître des *Hétéronéréis* qui traversent le champ éclairé comme des flèches d'un rose clair. Leur nombre augmente rapidement, donnant l'impression d'une véritable avalanche. Des groupes de danseurs se forment de tous côtés, composés d'une femelle et de plusieurs mâles. La femelle tourne en rond, les mâles décrivent autour d'elle des cercles et des boucles. L'agitation croît au fur et à mesure que d'autres arrivent. Une ponte se produit, la femelle lâche ses œufs... ; les mâles éjaculent dans la masse... Les danses se multiplient, s'activent, comme si les produits sexuels flottants attiraient et excitaient des nombres toujours plus croissants d'individus. L'eau devient laiteuse, puis trouble de sperme et d'œufs. Des femelles isolées dansent et pondent dans ce lait, bien qu'aucun mâle ne les approche. C'est un rut général tel que, quand on rentre la lanterne à bord, la mer semble bouillonner à perte de vue d'*Hétéronéréis* tourbillonnantes.... ».

Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle de nombreuses expériences de laboratoire ont été entreprises sur ces animaux en

<sup>2</sup> Epitoquie, du grec epi = sur et tokos = enfantement, en image du mode de reproduction de ces animaux.

dehors de l'étude de l'épitoquie car ces annélides <sup>3</sup> sont douées d'un pouvoir de régénération surprenant. Lorsqu'on leur coupe la tête, la queue ou les deux à la fois elles sont capables de se reconstituer par régénération : une tête côté tête et une queue à l'opposé. Elles peuvent même régénérer un animal avec tête et queue à partir d'anneaux isolés (de l'ordre du millimètre) et cela en conservant leur orientation initiale tête-queue ou se reconstituer entièrement lorsqu'on leur ôte par microchirurgie une partie de leur tube digestif, etc.

Actuellement on étudie encore sous l'angle physiologique et moléculaire leur fameuse biologie de la reproduction et du développement ainsi que leur classification.

Voilà, mon cher cousin, une explication scientifique qui devrait te plaire et satisfaire ton souci constant de parfaire ta culture générale.

Mais laissons les scientifiques et revenons à nos amis pêcheurs de « pelouze ».



Ramasseurs de pelouzes dans la baie de l'Orne Cliché JYJ

Leurs seuls outils de travail sont des cuissardes, un croc et une boîte en bois. Ils grattent le sable à l'aide du croc à la recherche des vers.

La « bestiole » est fuyante et fragile. Il faut être vif et délicat pour l'attraper sans l'abîmer. Dès qu'un gisement est découvert, on profite du ver en surface ; la vase fait ventouse ; on pioche le plus profond possible avec un croc plus ou moins grand.

<sup>3</sup> Annelide, du latin annel = anneau, en raison du corps formé d'une multitude d'anneaux (= vers annelés).



Les vers sont ensuite passés sur le tamis puis mis, avec des algues hachées, dans une boîte rectangulaire en bois. Le gabarit rempli donne le poids. Les boîtes sont revendues à un mareyeur qui les expédie dans la France entière et même à l'étranger comme appât pour la pêche.

Ce travail exige habileté et endurance. Il faut se lever tôt, se coucher tard selon ce que dicte la marée. Il faut savoir travailler par tous les temps. Le pêcheur courbe l'échine pendant des heures, grattant le sable avec son croc. Il vit au rythme des marées et du temps, subissant les agressions du vent, des intempéries, du froid....Il profite aussi des belles journées qui ensoleillent la Côte de Nacre. Tous connaissent la mer, ses moindres recoins et ses

moindres dangers. C'est pour cela qu'ils la respectent.

Il s'agit d'une activité à temps plein ou d'appoint. C'est un savoir faire qui se transmet de génération en génération.

La « pelouze » est une ressource rare, prélevée de manière parcimonieuse sans jamais mettre en péril son renouvellement. Tantôt, les pêcheurs la laissent se reposer, tantôt, ils la travaillent. Ils ont appris à gérer les terrains en fonction des saisons et selon l'abondance ou la rareté des vers. Ils sont en fait les jardiniers de la mer. Je n'avais pas complètement tort dans ma première interprétation !!!!!

Tu vois combien est riche la vie de Bernières où l'on travaille en mer quand les estivants se prélassent au soleil. Les artisans et les commerçants dont je t'ai parlé dans une précédente lettre, ne chôment pas non plus : ils sont toujours aux petits soins pour les vacanciers.

Je te parlerai peut-être aussi dans une autre missive de l'activité des agriculteurs de Bernières.

En attendant mon retour à Paris pour ma semaine de travail, Henriette et Emilie qui viennent de revenir de la plage, t'adressent tous leurs baisers.

Bien fraternellement

Ernest

Les auteurs remercient vivement J.Y. JEGOUREL, CPIE de la vallée de l'Orne, de son aimable accueil et de la documentation fournie.

## REJOIGNEZ BON !

Vous qui recevez gratuitement ce bulletin, sachez qu'il n'est qu'une partie seulement des diverses publications de BON. Si vous souhaitez connaître et participer aux différentes activités de l'association, n'hésitez pas à la rejoindre en remplissant cette demande d'adhésion que vous pouvez photocopier ou recopier. Le montant de la cotisation demeure inchangé depuis 1991, date de création de BON !

### DEMANDE D'ADHESION

*Vous désirez encourager notre action et la rendre encore plus efficace, rejoignez-nous et adhérez à notre association.*

NOM:.....PRENOM:.....

ADRESSE:.....CODE POSTAL:.....VILLE:.....

TELEPHONE :.....COURRIEL .....

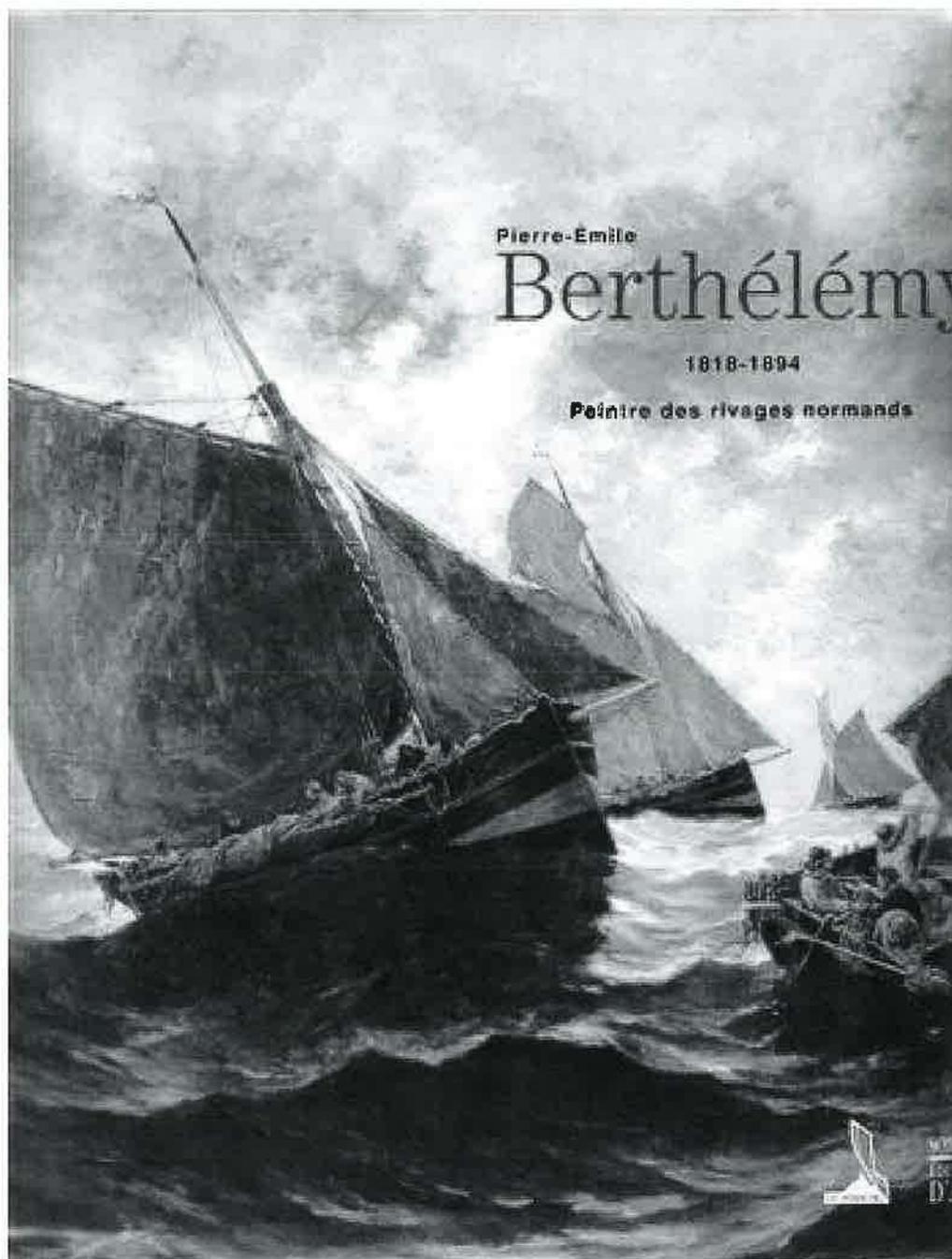
*demande mon adhésion à l'association Bernières Optique Nouvelle* A .....LE:.....  
SIGNATURE :

*Ci-joint règlement de ma cotisation de membre actif : 16 €. ou 23 €. pour un couple.*

**Retournez votre demande d'adhésion au siège de l'association : 114, rue du Régiment de la Chaudière, 14990 Bernières-sur-Mer.**

Conformément à l'article 5 des statuts, elle sera soumise au Bureau.

Un cadeau pour Noël...  
Le catalogue de l'exposition  
Pierre-Emile Berthélémy



Catalogue de la toute première exposition consacrée à P.E. Berthélémy au Musée Maritime de Tatihou du 10 février au 30 septembre 2007.

Superbe volume cartonné de 128 pages, quadrichromie, format 26 x 29 cm. Très nombreuses illustrations. Notice biographique du peintre.

Disponible en différents points de vente dans Bernières ainsi qu'au siège de B.O.N. au prix de 28 €



# INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires

Voie de Débarquement

14990 BERNIÈRES-SUR-MER

LES PRIX, C'EST POUR TOUJOURS.

**Beaudoux SARL**  
Image - Son - Électroménager - Antennes

400 M<sup>2</sup> EXPOSITION  
OUVERT DU  
LUNDI-AU SAMEDI  
de 9h30-12h 14h-19h

Z.I. Route de Reviars - 14470 Courseulles s/Mer  
Tél : 02 31 37 91 40



Route de Courseulles  
14990 BERNIÈRES-SUR-MER  
Tél. 02 31 96 45 43

**RENAULT**

S.A.R.L. Garage

M. THOMAS

Agent



**LES VIVIERS EN DIRECT DU PÊCHEUR**  
Poissons - Coquillages - Crustacés  
Coquilles St-Jacques

02 31 96 67 02

**AUX PRODUITS DU PIERREBANT** selon saison

Rue de Verdun Bernières-sur-mer  
et autres

*Hair Marine*

Espace Coiffure  
Hommes - Femmes - Enfants

5, rue Abbé Blin  
14990 BERNIÈRES SUR MER  
Tél. 02 31 36 08 66

Journée continue  
Vendredi et Samedi

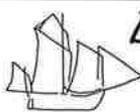
**CAFÉ - TABAC - PRESSE**

M. et Mme LOUIS

*Bar du Centre*



14990 Bernières/Mer - Tél. 02 31 96 46 83



Bernières  
Optique  
Nouvelle

Votre publicité, ici ?

c'est possible, contactez

Bernières Optique Nouvelle • 114, rue du Rgt de la Chaudière • 14990 Bernières-sur-Mer  
Association régie par la loi 1901

*L'Oranger*

Toutes Compositions Florales

*Produits du Terroir*

94, rue Général Leclerc  
14990 Bernières-sur-Mer  
Tél./Fax : 02 31 73 77 12

Transmission

*Euro Florist*



imprimerie  
Offset  
et  
Numérique

STUDIOS IMPRIMERIE  
44, RUE JACQUES DURMEYER  
61100 FLERS  
TÉL. 02 33 65 00 55 - FAX 02 33 66 19 30

SIEGE SOCIAL - STUDIOS - IMPRIMERIE  
16, AVENUE DE SUÈDE - B.P. 97  
14110 CONDÉ SUR NOIREAU  
TÉL. 02 31 69 04 26 - FAX 02 31 69 37 30

PAPETERIE  
FOURNITURES  
MOBILIER  
ET MATERIEL  
DE BUREAU

**VICQ**  
**CALIPAGE**

PAPETERIE - FOURNITURES  
MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU  
44, RUE JACQUES DURMEYER  
61100 FLERS  
TÉL. 02 33 65 00 55 - FAX 02 33 66 19 30

STUDIOS IMPRIMERIE NUMERIQUE  
IMMEUBLE ODYSSEE  
4, AVENUE DE CAMBRIDGE - CITIS  
14200 HÉROUVILLE-ST-CLAIR  
TÉL. 02 31 95 30 42 - FAX 02 31 95 10 42